



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	24
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	26
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Branchements en plomb.....	27
4.2.	Montants financiers.....	27
4.3.	État de la dette du service	27
4.4.	Amortissements	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	28
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	28
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	30
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulton, Bussièrès, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Neuville-lès-Cromary, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Ruhans, Sorans-lès-Breurey, Traitiéfontaine, Trésille, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : en cours de réalisation..... Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. **Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 261** habitants au 31/12/2022 hors DSP (11 116 au 31/12/2021).

1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 704** abonnés au 31/12/2022 (5 281 au 31/12/2021).

La mise en place d'une parts fixe par logement desservi explique cette forte augmentation d'abonné.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

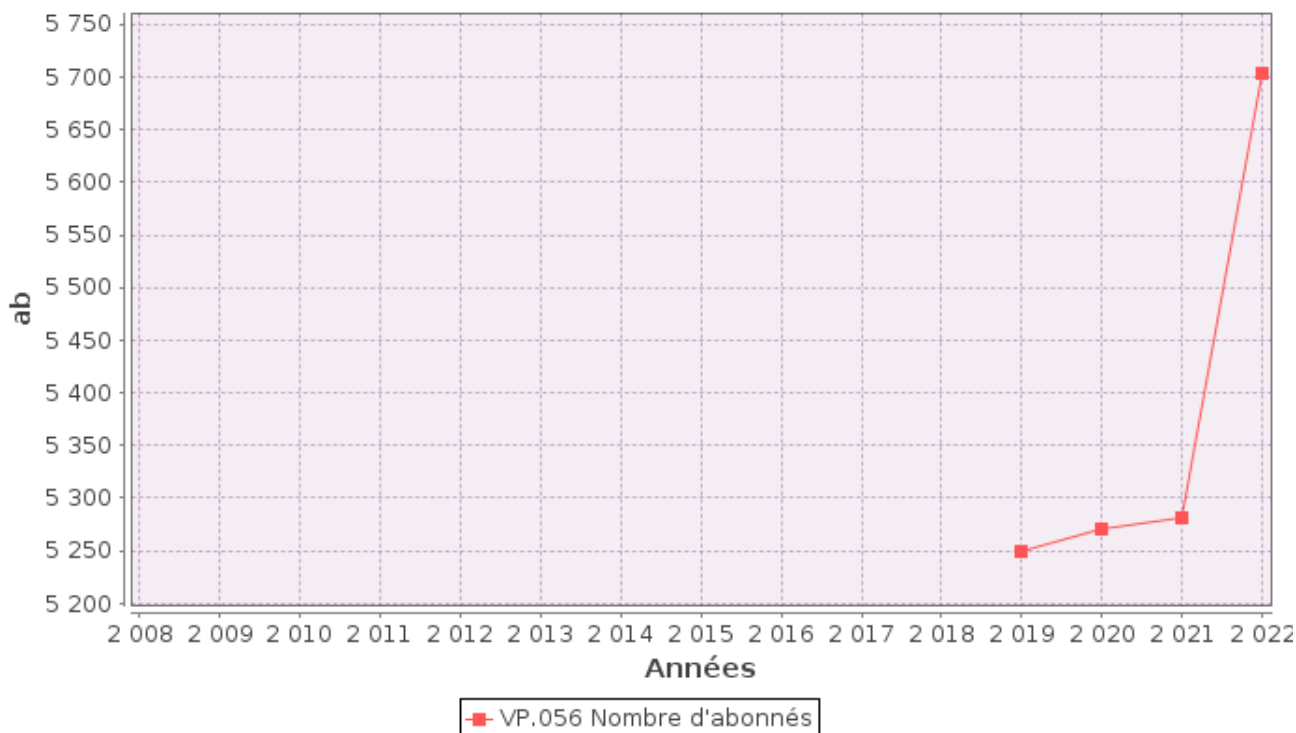
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022
Aulx-lès-Cromary	80
Bonnevent-Velloreille	196
Boult	339
Bussières	207
Buthiers	156
Chambornay-lès-Bellevaux	100
Chaux-la-Lotière	247
Cirey	195
Cromary	123
Fondremand	151
Grandvelle-et-le-Perrenot	167
Hyet	62
La Malachère	147
Le Cordonnet	96
Maizières	179
Montarlot-lès-Rioz	132
Neuveville-lès-Cromary	221
Pennesières	120
Perrouse	146
Quenoche	109
Recologne-lès-Rioz	142
Rioz	1264
Ruhans	76
Sorans-lès-Breurey	209
Traitiéfontaine	73
Trésilley	140
Vandelans	67
Villers-Bouton	95
Voray-sur-l'Ognon	465
Total	5 704

Variation de plus 8% par rapport à 2021

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,91 abonnés/km au 31/12/2022 (21,56 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,97 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,1 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 106,05 m³/abonné au 31/12/2022. (115,24 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource exploitées 100% souterrain :

Implantation ressources	Nom
Bonnevent-Velloreille	Source la plante
Boult	Source Saint Martin, Chanois, Fontenottes
Bussières	Source du Haut du Mont
Buthiers	Source du ruisseau
Chambornay-lès-Bellevaux	Source saint pierre
Cromary-Perrouse	Puits Cromary
Chaux	Source Gigot – Coq sans tête (La Prêle)
Cirey	Bois de Bellevaux (source à réservoir CIREY)
Cirey	Bellevaux (CIREY)
Cirey	Neuves-granges + Bellevaux (NEUVES GRANGES)
Cirey	Marloz
Fondremand	Source de la Romaine
Fondremand	Source des Roselières
Grandvelle-et-le-Perrenot	Source bénite fontaine
Hyet	Captage des combes
Hyet	Forage Le Toffond
La Malachère	Source Petit Bief
Le Cordonnet	Forage La Gaillonerie du petit Montarlot
Maizières	Source fontaine ferrée sur FONDREMAND
Montarlot-lès-Rioz	Source de Pierre Teint
Pennesières	Source de la goulà
Quenoche	Source de la cornée
Quenoche	Source des Septs Fontaine
Rioz	Source Pierre Percée - Anthon
Rioz	Source Rapigney
Neuve-lès-Cromary	Source Creux au loup sur Anthon
Sorans-lès-Breurey	Source Neuf Fontaines
Trésilley	Source de la Goutte
Vandelans	Source bois babouey sur CIREY
Villers Bouton	Forage bois de la dame
Voray-sur-l'Ognon	Source de la fontaine

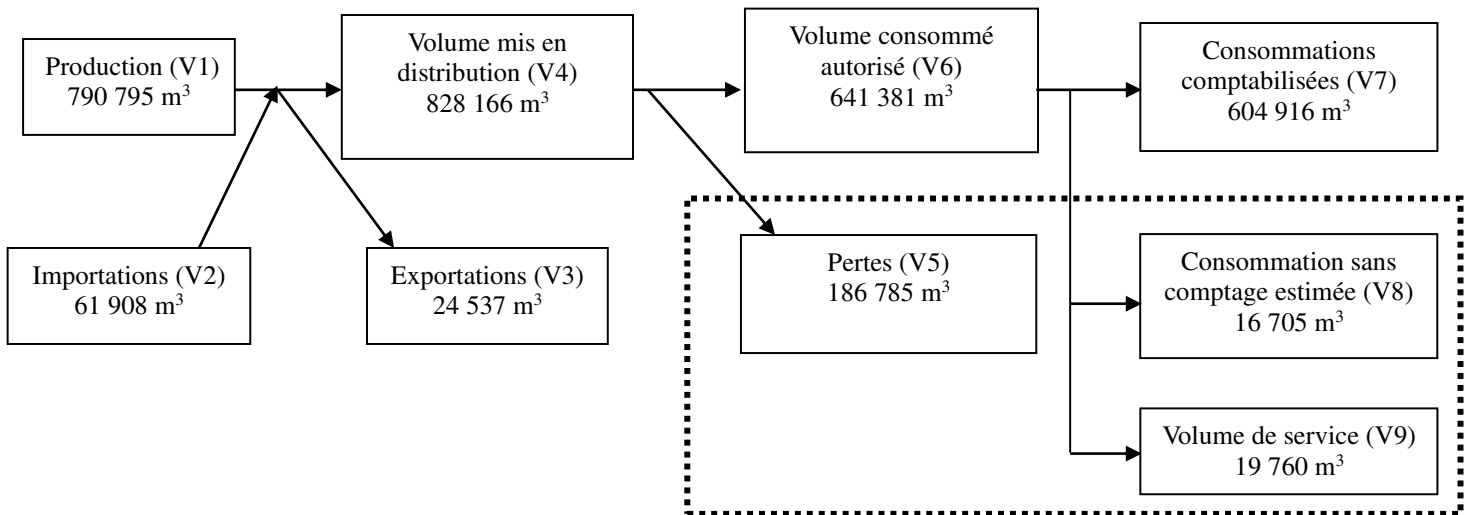
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Pas d'achats d'eau brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



Précisions sur les données prises en compte pour le calcul de V1, V2, V3 :

- Afin de simplifier les déclarations Agence de l'Eau et ne pas faire de double compte avec les volumes comptés en sortie de réservoir, le volume V1 intègre les achats d'eau extérieurs suivants :
 - L'alimentation en eau de Bussières par Gaz et Eaux via l'interconnexion avec Boulot (19 407 m³ en 2022 contre 16 901 m³ en 2021),
 - Les divers transferts d'eau en camion intracommunautaires.
- Le Volume V2 intègre principalement :
 - L'alimentation en eau de Aulx-lès-Cromary par Veolia via le SIVU de la Vallée (8 019 m³ en 2022 contre 12 402 m³ en 2021),
 - L'alimentation de Ruhans via le Syndicat des eaux de Beaumotte-Aubertans (11 515 m³ en 2022 contre 11 803 m³ en 2021).
 - L'alimentation de Voray via Grand Besançon Métropole (24 935 m³ en 2022, contre 28 046 m³ en 2021),
 - L'interconnexion Le Cordonnet par Montarlot lès Rioz (9 257 m³ en 2022 contre 7 323 m³ en 2021),
 - L'interconnexion Trésilly par Fondremand (7 449 m³ en 2022 contre 6 484 m³ en 2021),
- Le volume V3 comptabilise les volumes transférés par camions ou interconnexions en intracommunautaire. Ils restent tous sur le territoire de la CCPR



1.6.2. Production

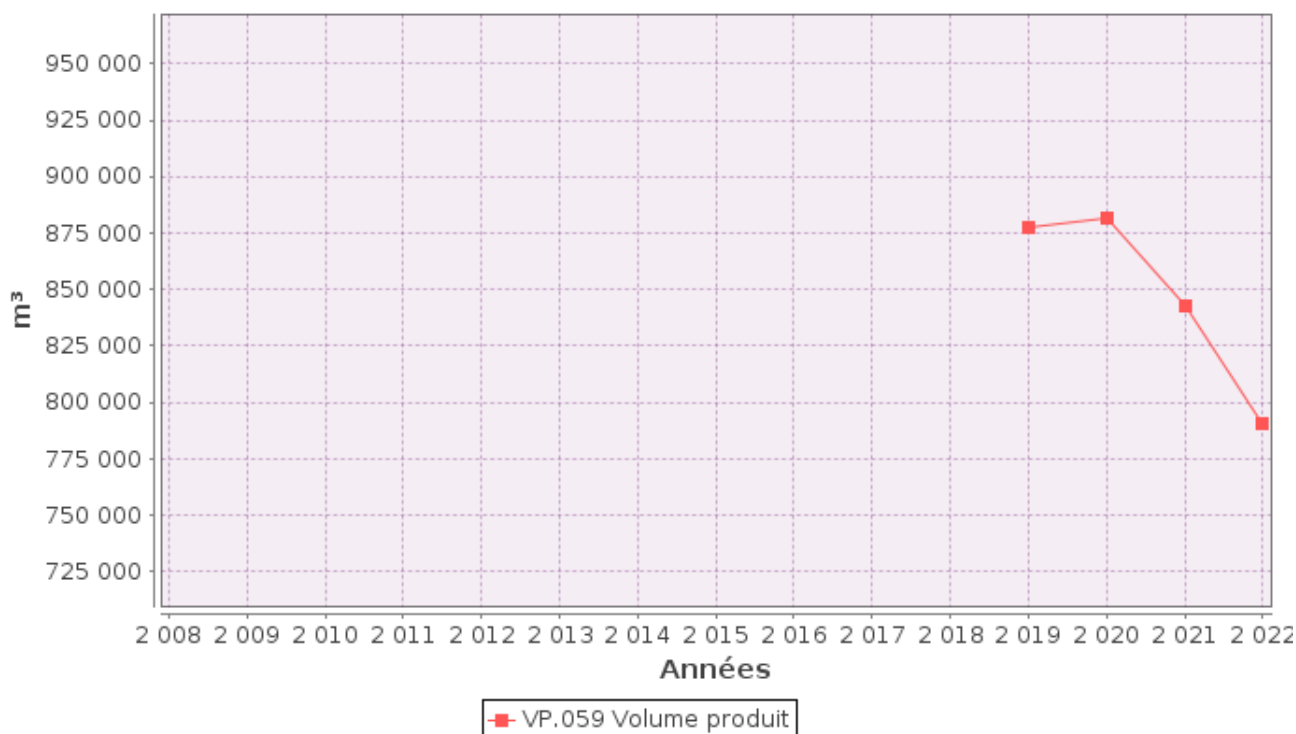
Le service a 30 stations de traitement.

Commune	Type de station	Type de traitement
Bonnevent-Velloreille	Station de pompage	Chlore gazeux
Boult	Station de pompage	Chlore
Boult	Réservoir	Chlore
Bussières	Station de pompage	Chlore
Buthiers	Réservoir	Chlore
Chambornay-lès-Bellevaux	Station de pompage	UV
Chaux-la-Lotière	Station de pompage	Chlore
Cirey-les-Bellevaux	Réservoir	UV
Cirey - Marloz	Station de pompage	UV
Cirey - Neuves-Granges	Réservoir	UV
Cromary	Station de pompage	Chlore gazeux
Fondremand	Station de pompage	Chlore gazeux
Fondremand - Roselières	Station de pompage	UV
Grandvelle-et-le-Perrenot	Station de pompage	Chlore
Hyet	Réservoir	Chlore gazeux
La Malachère	Station de pompage	Chlore gazeux
Le Cordonnet	Forage	Chlore
Maizières	Station de pompage	Chlore gazeux
Montarlot-lès-Rioz	Station de pompage	Chlore gazeux
Neuve-lès-Cromary	Réservoir	UV
Pennesières	Station de pompage	Chlore
Quenoche	Réservoir	Chlore
Rioz	Station de pompage	Chlore gazeux
Rioz - Anthon	Station de pompage	Chlore gazeux
Ruhans	Station de pompage	UV
Sorans-lès-Breurey	Station de pompage	Chlore gazeux
Trésilly	Réservoir	Chlore
Vandelans	Réservoir	Chlore gazeux
Villers Bouton	Station de pompage	Chlore
Voray sur l'Ognon	Réservoir	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Forage du petit Montarlot "La Gaillonerie"	9 378	12 812	36,6%	80
Source des Neuf Fontaines	39 941	33 452	-16,2%	80
Puits de la Prairie du Lac	46 053	41 601	-9,7%	80
Source Haut du Mont (Bois Haut)	27 906	26 366	-5,5%	80
Source du Ruisseau	16 062	16 091	0,2%	80
Source Saint-Pierre (ou Saint-Justin)	11 200	10 199	-8,9%	60
Source de Benite Fontaine	38 503	26 034	-32,4%	80
Forage du Toffond	9 582	10 895	13,7%	40
Source des Combes	16 060	11 079	-31%	40
Source des Sept Fontaines	7 785	7 235	-7,1%	80
Source de la Pierre Percée	51 530	60 161	16,8%	80
Source de Rapigny	156 048	137 086	-12,2%	80
Source de la Pierre Teint	22 014	24 217	10%	40
Source de la Fontaine	41 226	54 219	31,5%	80
Source Gigot (de la Brêle)	30 643	32 007	4,5%	80
Source Fontaine du coq sans tête	0	0	___%	80
Sources Fontaine Saint Martin	0	0	___%	80
source de la Plante	26 535	30 273	14,1%	80
Source Marloz	4 613	4 919	6,6%	80
Source de la Goula	18 651	17 260	-7,5%	20
Source des Gravières	0	0	___%	80
Source de la Fontenotte	0	0	___%	40
Source du Creux du Loup	30 094	21 874	-27,3%	80
Source de Babouey	25 436	28 770	13,1%	80
Source des Roselières	30 237	31 946	5,7%	80
Source de la Romaine	1 978	2 152	8,8%	0
Source de la Cornée	24 614	13 050	-47%	80
Sources du Bois du Chanois	20 079	11 353	-43,5%	80
Source des Fontenottes	26 777	27 041	1%	80
Source de la goutte	8 137	8 430	3,6%	0
Bois de Babouey	6 086	6 500	6,8%	80
Source de la Fontaine Ferrée	56 121	50 482	-10,1%	80

Forage du bois de la Dame	14 176	10 849	-23,5%	80
Source du Petit Bief	25 240	22 442	-11,1%	80
Total du volume produit (V1)	842 705	790 795	-6,2%	75,03



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	61 957	61 908	-0,1%	60

- Le Volume V2 intègre principalement :
 - L'alimentation en eau de Aulx-lès-Cromary par Veolia via le SIVU de la Vallée (8 019 m³ en 2022 contre 12 402 m³ en 2021),
 - L'alimentation de Ruhans via le Syndicat des eaux de Beaumotte-Aubertans (11 515 m³ en 2022 contre 11 803 m³ en 2021).
 - L'alimentation de Voray via Grand Besançon Métropole (24 935 m³ en 2022, contre 28 046 m³ en 2021),
 - L'interconnexion Le Cordonnet par Montarlot lès Rioz (9 257 m³ en 2022 contre 7 323 m³ en 2021),
 - L'interconnexion Trésilly par Fondremand (7 449 m³ en 2022 contre 6 484 m³ en 2021),

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



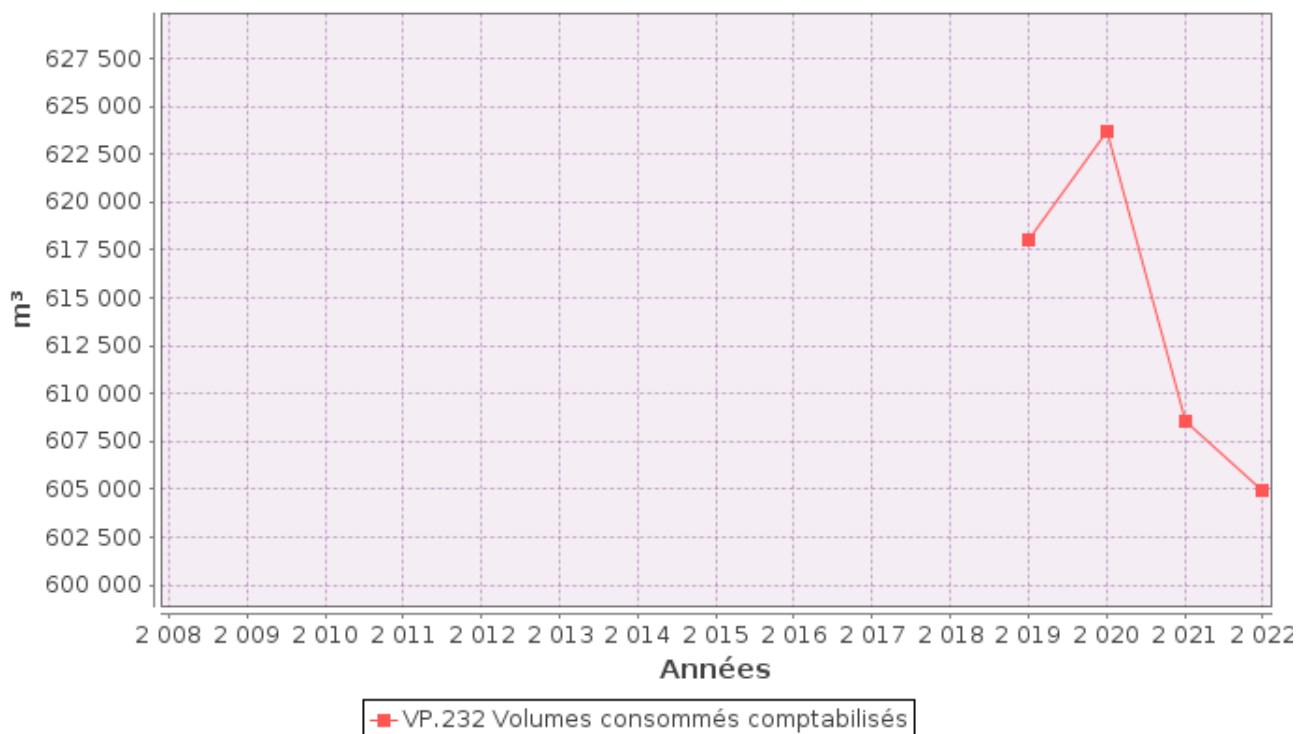
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	608 590	604 916	-0,6%
Abonnés non domestiques ⁽²⁾	—	—	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	608 590	604 916	-0,6%
Service de ⁽³⁾			
Service de ⁽³⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	24 852	24 537	-1,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Abonnés non domestiques acquittent la redevance directement auprès de l'agence directement

(3) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Le volume V3 comptabilise les volumes transférés par camions ou interconnexions en intracommunautaire. Ils restent tous sur le territoire de la CCPR



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	26 819	16 705	-37,7%
Volume de service (V9)	39 187	19 760	-49,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	674 596	641 381	-4,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 249 kilomètres au 31/12/2022 (245 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	<u>15</u> € au 01/01/2022
	<u>15</u> € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64,14 €	68,52 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 600 m ³	1,3931 €/m ³	1,4674 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 600 m ³	1,2537 €/m ³	1,3117 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m3 différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 12/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

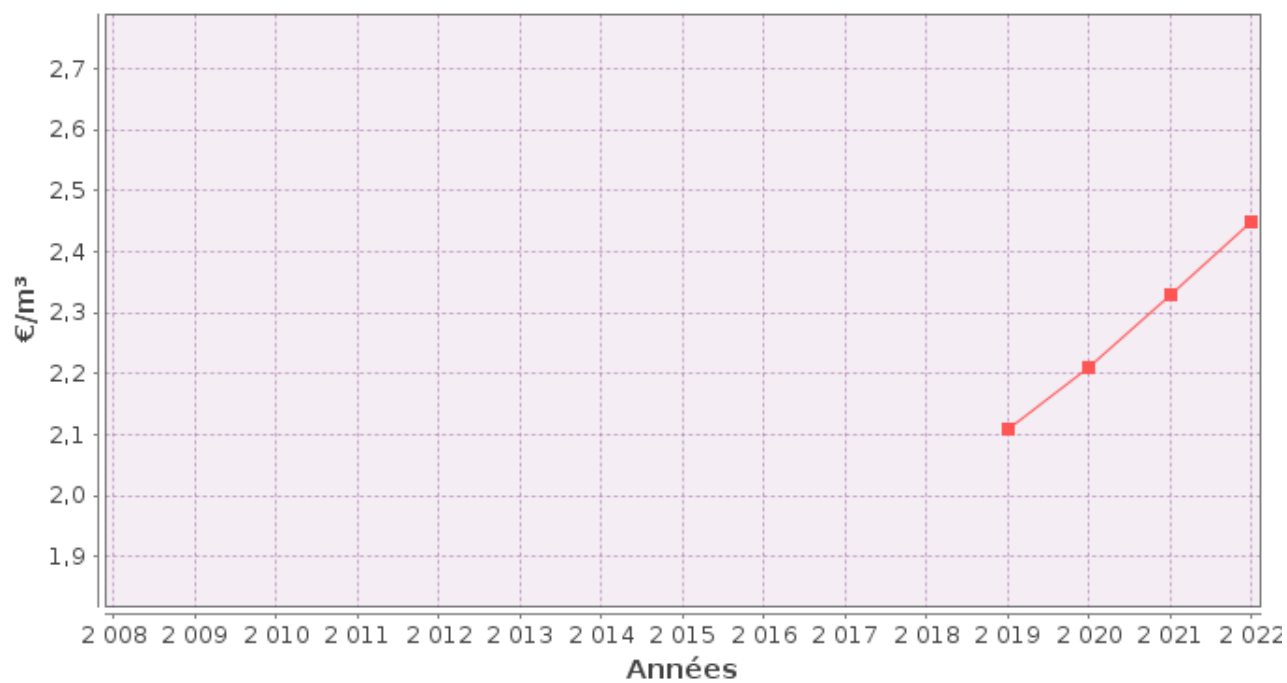
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,14	68,52	6,8%
Part proportionnelle	167,17	176,09	5,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	231,31	244,61	5,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	14,57	15,30	5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,17	48,90	1,5%
Total	279,48	293,51	5%
Prix TTC au m³	2,33	2,45	5,2%

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m³ différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

EAU RÉGIE - 2023 TARIFS UNITAIRES EN € HORS TVA ET HORS TAXE AGENCE DE L'EAU			
	Part Fixe	Part variable ≤600m3	Part variable >600m3
AULX-LÈS-CROMARY	70.1243 €	1.8414 €	1.6573 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	89.2583 €	1.7154 €	1.5439 €
BOULT	58.6043 €	1.3914 €	1.2523 €
BUSSIÈRES	59.5283 €	2.0814 €	1.8733 €
BUTHIERS	81.3563 €	1.6374 €	1.4737 €
CHAMBORNAY LÈS BELLEVAUX	79.9223 €	1.7694 €	1.5925 €
CHAUX LA LOTIERE	86.7323 €	1.7034 €	1.5331 €
CIREY LES BELLEVAUX	78.3563 €	1.7454 €	1.5709 €
CROMARY	77.7323 €	1.7514 €	1.5763 €
FONDREMAND	60.6683 €	1.3314 €	1.1983 €
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	85.9223 €	2.1714 €	1.9543 €
HYET	64.1363 €	1.5174 €	1.3657 €
LA MALACHERE	79.2323 €	1.5834 €	1.4251 €
LE CORDONNET	91.1659 €	2.1954 €	1.9759 €
MAIZIÈRES	78.6683 €	1.3914 €	1.2523 €
MONTARLOT-LÈS-RIOZ	63.1223 €	1.4634 €	1.3171 €
NEUVILLE-LÈS-CROMARY	90.0443 €	2.0874 €	1.8787 €
PENNESIÈRES	66.3563 €	1.4454 €	1.3009 €
PERROUSE	77.7323 €	1.7514 €	1.5763 €
QUENOCHÉ	72.0443 €	1.4274 €	1.2847 €
RECOLOGNE-LÈS-RIOZ	76.9643 €	1.6854 €	1.5169 €
RIOZ	68.5223 €	1.4574 €	1.3117 €
RUHANS	121.9223 €	2.3694 €	2.1325 €
SORANS-LÈS-BREUREY	79.9223 €	1.4874 €	1.3387 €
TRAITIEFONTAINE	49.2923 €	1.0734 €	0.9661 €
TRESILLEY	75.6683 €	1.5654 €	1.4089 €
VANDELANS	84.6683 €	1.8954 €	1.7059 €
VILLERS-BOUTON	85.2683 €	1.7034 €	1.5331 €
VORAY-SUR-L'OGNON	51.7223 €	1.4574 €	1.3117 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 604 916 m³ (608 590 m³ facturés en 2021).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	926 459,90 €	1 285 847,32 €	39%
<i>dont abonnements</i>	258 925,90 €	415 934,43 €	61%
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	926 459,90 €	1 285 847,32 €	39%
Recettes liées aux travaux	93 413,87 €	103 124,09 €	10%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Redevance AERMC)	273 513,29 €	271 224,36 €	-1%
Autres recettes (Reprise excédent des communes)	0 €		
Total autres recettes	366 927,16 €	374 348,45 €	2%
Total des recettes	1 293 387,06 €	1 660 195,77 €	28%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 410 331 € au sens du SISPEA vente d'eau + abonnement + redevance pollution (1 118 232 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	188	4	188	3
Paramètres physico-chimiques	196	21	198	9

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	97,9%	98,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	89,3%	95,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

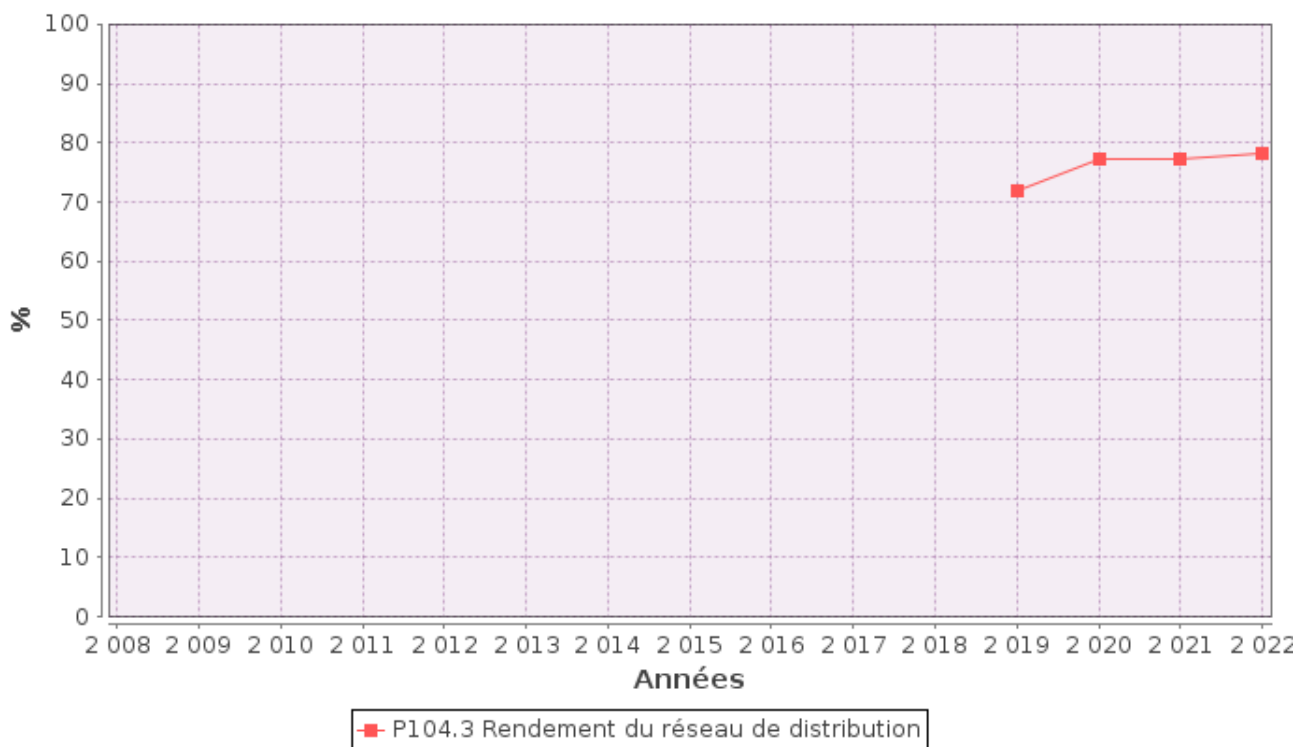
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	77,3 %	78,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,82	7,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,7 %	73,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m³/j/km (3 en 2021).

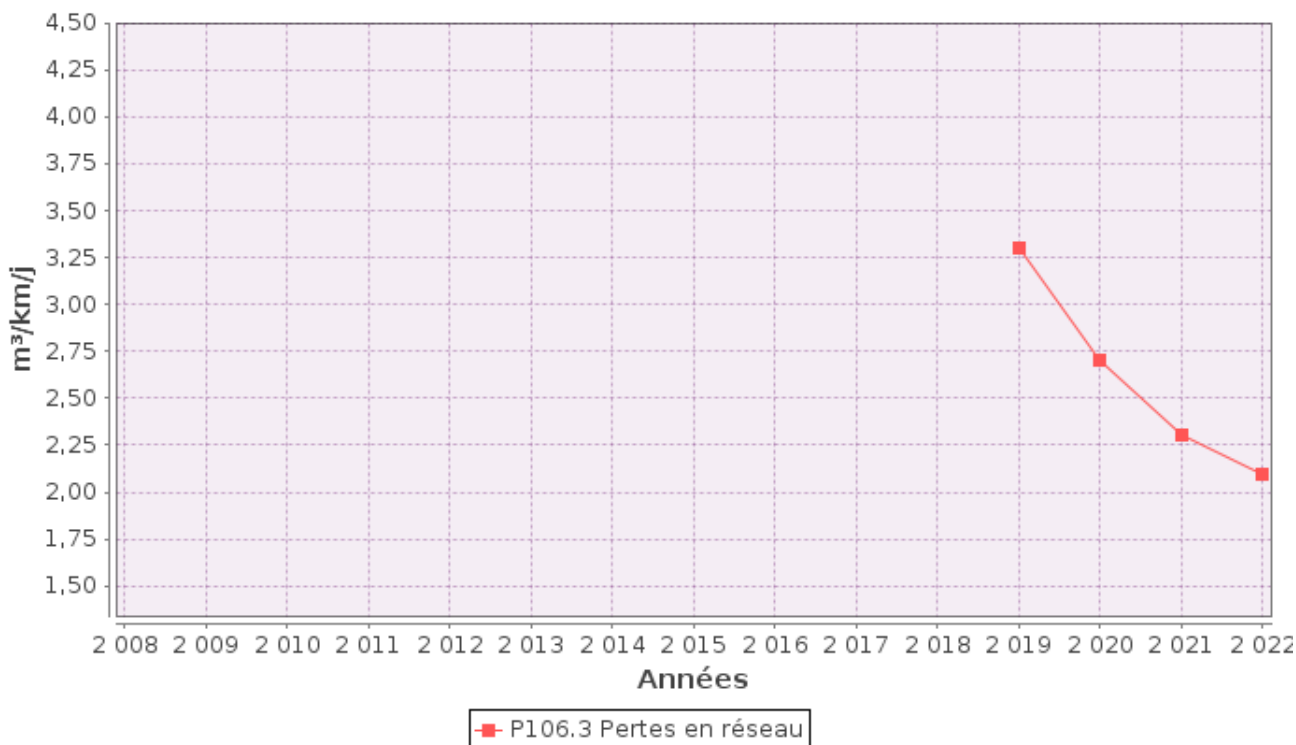
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 m³/j/km (2,3 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km		3,21	0,27	1,07	0,34

Au cours des 5 dernières années, 4,89 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Grandvelle Chemin de vernois et Cromary place de la Mairie

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,39% (0,37 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 73,9% (74,1% en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions

effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 34 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (34 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 5,96 pour 1 000 abonnés (6,44 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 90% (85% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

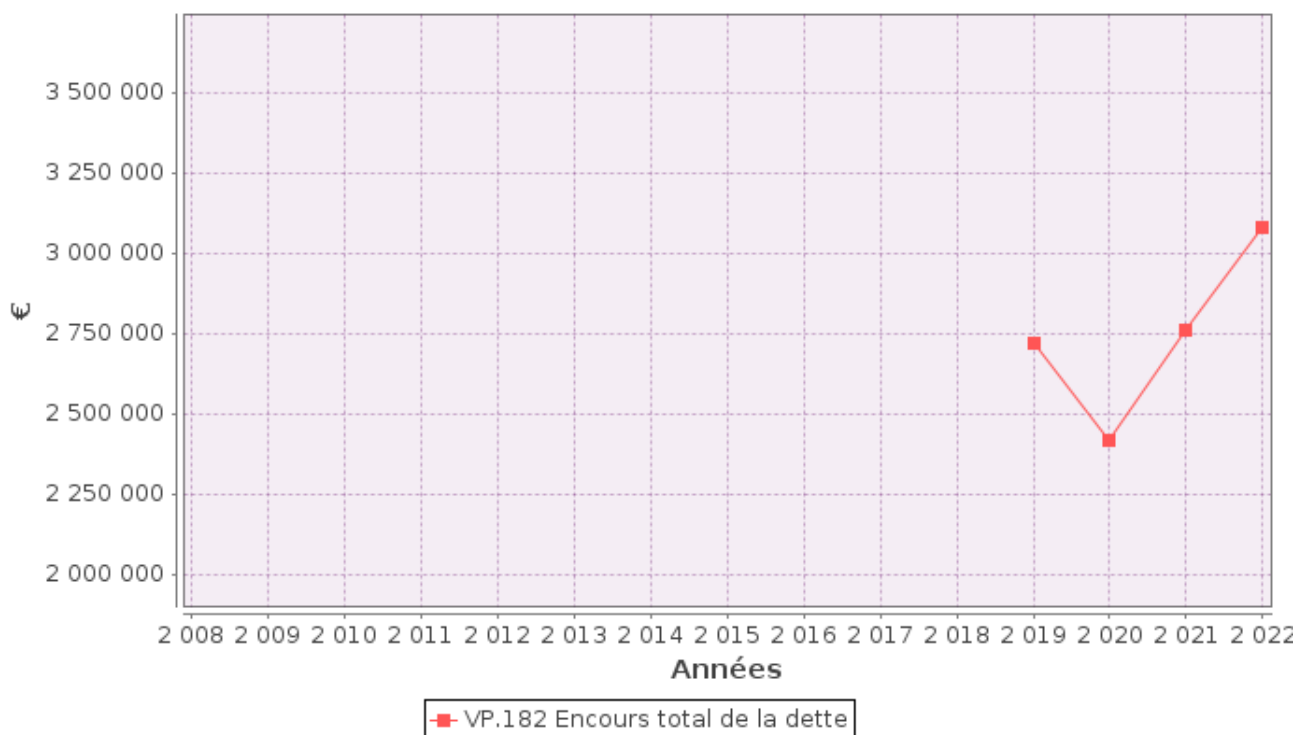


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 761 634,99	3 082 128,52
Epargne brute annuelle en €	248 469,04	607 562,68
Durée d'extinction de la dette en années	11,1	5,1

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 5,1 ans (11,1 en 2021).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	10 052,81	80 952,74
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	421 501,04	1 179 734,92
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,39	6,86

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **6,86%** (2,39 en 2021).

Commentaire concernant le chiffre d'affaires TTC facturé : Basé sur l'émission des rôles

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 14

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 2,45 pour 1000 abonnés (4,17 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	NC	NC
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	NC	NC
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	NC	NC
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	NC	NC
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	NC	NC

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	204 566	80 946
Montants des subventions en €	102 283 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 761 634,99	3 082 128,52
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	279 473,86
	en intérêts	49 628,48

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 559 117,93 € (561 945,81 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude
Renouvellement de réseaux
Création d'un nouveau forage à Fondremand
Interconnexions diverses en vue de réduire les problèmes de qualité
Déploiement de la télégestion sur l'ensemble du territoire
Procédure de protection des ressources

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel	2021	350 000 €	10
BUSSIÈRES	Turbidimètre à coupure automatique sur les sources en optimisant l'interconnexion existante avec le Breuil	2021	25 000 €	1
CROMARY	Renouvellement réseau 140 m	2021-2022	83 541 €	1
Multisites	Renouvellement réseaux divers	2021	1 350 000 €	9
Multisites	Télégestion Réservoir et stations 45 sites	2021	1 000 000 €	4
Multisites	Achat licence TOPKAPI	2021	14 454 €	1
Multisites	SG4000 Sofrel	2021	4 000 €	1
Multisites	Formation programmation TOPKAPI 2 agents	2021	3 600 €	1
Multisites	SDAEP y compris AMO éventuelle	2021	250 000 €	1
FONDREMAND	Augmentation volume bache Roselières (objectif 10 m3, capacité actuelle 2 m3)	2022	30 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Amélioration de la désinfection	2022	20 000 €	1
BOULT	Étanchéité bache Fontenottes et réservoir Chanois	2022	50 000 €	1
OISELAY	Extension réseau hameau Grachaux	2022	13 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	2022	100 000 €	1
OISELAY	Renouvellement canalisation sources sur terrain privé	2022	20 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement réseau rue Viseney et rue de la Gare 900 m + 250 m + branchements	2022	211 500 €	1
QUENOUCHE	Turbidimètre à coupure automatique et traitement agressivité	2022	300 000 €	1
CIREY Marloz	Renouvellement réseau 1 km + branchements	2022	293 500 €	1
CROMARY	Renouvellement réseau 1150 m	2022	200 000 €	1
Multisites	Équipement général P1	2022	241 250 €	10
VORAY-SUR-L'OGNON	Renouvellement canalisation rue de la Chapelle	2022	100 000 €	1
QUENOUCHE	Renouvellement de branchements le long de la RN 57 (6 branchements en partie privée)	2022	18 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	2022	162 000 €	1

FONDREMAND	Station de traitement pour la nouvelle ressource	2023	1 800 000 €	3
LE CORDONNET	Création d'un nouveau réservoir et agrandissement bache de Montarlot	2023	427 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre station pompage et réservoir 440 m + 200 m + branchements	2023	132 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre source et station pompage (traversée rivière) 1,6 km	2023	240 000 €	2
Multisites	Clôtures et portails 437 400 €	2023	437 400 €	10
Multisites	Programme de renouvellement de compteurs radio (5 ans)	2024	360 000 €	5
QUENOCHE	Renouvellement réseau vers l'église 360 m + branchements	2024	72 000 €	1
BUTHIERS	Reconstruction d'un réservoir	2024	250 000 €	1
HYET	Interconnexion avec le forage de Fondremand	2025	875 000 €	2
BONNEVENT-VELLOREILLE	Interconnexion avec le réseau du Breuil	2025	485 000 €	1
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1
VANDELANS	Traitement de la turbidité	2026	250 000 €	1
FONDREMAND	Renouvellement du réseau d'eau pour la mise en service de la nouvelle station	2026	800 000 €	2
VILLERS-BOUTON	Interconnexion avec Recologne-les-Rioz	2026	300 000 €	1
TRESILLEY	Interconnexion dans Bourg pour alimenter le village en totalité par la nouvelle source de Fondremand	2026	40 000 €	1
VILLERS-BOUTON	Traitement de la turbidité	2026	30 000 €	1
MAIZIERES/RECOLOGNE	Interconnexion avec Fondremand	2027	120 000 €	1
CHAMBORNAY	Interconnexion avec Neuville-lès-Cromary	2027	315 000 €	1
CHAUX-LA-LOTIERE	Interconnexion avec Boulton	2027	285 000 €	1
SORANS-LÈS-BREUREY	Interconnexion avec Perrouse	2027	180 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement de la conduite entre réservoir et station 2 km	2027	352 500 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Cirey	2028	250 000 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Marloz	2028	250 000 €	1
VORAY-SUR-L'OGNON	Traitement de l'agressivité	2028	450 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Interconnexion depuis Buthiers	2028	455 000 €	2
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Traitement de l'agressivité des sources Neuville et Anthon	2029	600 000 €	1
LA MALACHERE	Traitement de l'agressivité	2029	600 000 €	2
CIREY	Interconnexion avec Anthon pour Marloz	2030	380 000 €	1
Multisites	Renouvellement réseau diverses	2030	6 600 000 €	11
CIREY	Interconnexion avec Chambornay-les-Bellevaux pour Cirey	2031	745 000 €	2
LA MALACHERE et RIOZ Les Fontenis	Interconnexion avec Fondremand	2032	825 000 €	2
BOULT	Interconnexion avec Sorans-les-Breurey	2033	320 000 €	1
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Interconnexion Rioz-Anthon-Traitiéfontaine	2034	260 000 €	1
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	Interconnexion avec Sorans-lès-Breurey	2035	530 000 €	2
GRANDVELLE	Interconnexion avec Maizières	2036	315 000 €	1
MONTARLOT-LES-RIOZ	Interconnexion avec Trésilley	2037	860 000 €	2

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 1 demandes d'abandon de créance et en a accordé 1.

175,78 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
RAS	RAS
RAS	RAS

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 116	11 261
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,33	2,45
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	89,3%	95,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,3%	78,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,3	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0,39%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,1%	73,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0003



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : DSP Ex-Syndicat source du Breuil

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : DSP Ex-Syndicat source du Breuil
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Boulot, Montboillon, Étuz
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : En cours de réalisation. Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Gaz et Eau
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 645 habitants au 31/12/2022 (1 645 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 762 abonnés au 31/12/2022 (716 au 31/12/2021).

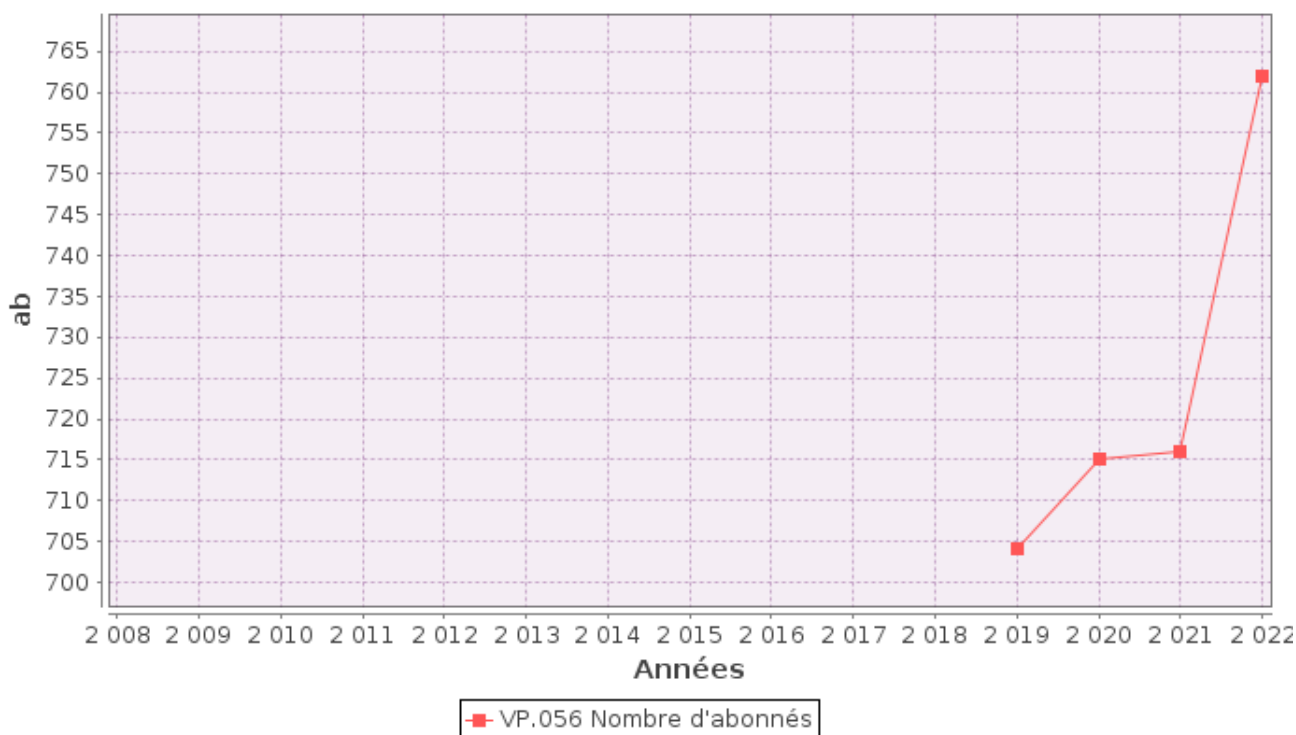
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Boulot					
Montboillon					
Étuz					
Total	716			762	6,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,81 abonnés/km au 31/12/2022 (28,95 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,3 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,04 m³/abonné au 31/12/2022. (96,79 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

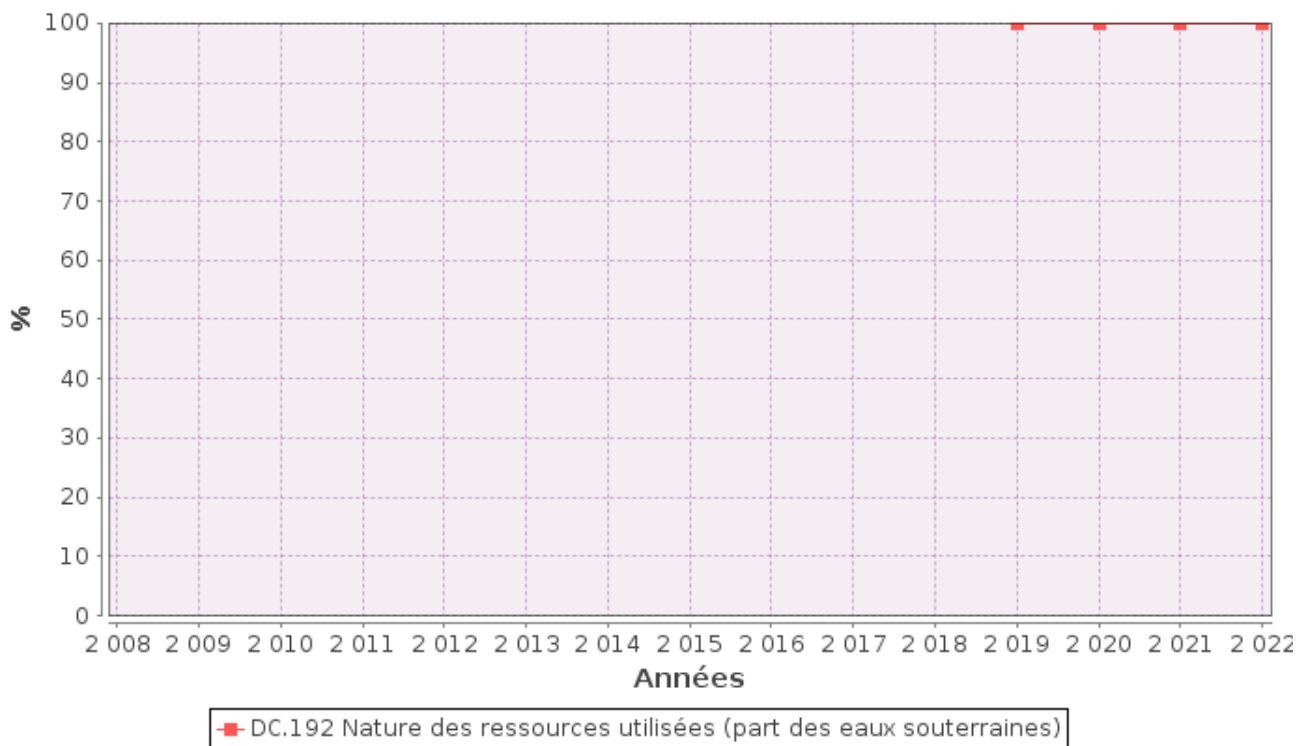


Le service public d'eau potable prélève 49 835 m³ pour l'exercice 2022 (53 805 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Sources du Breuil aval			—	—	—%
Sources du Breuil			—	—	—%
Total			53 805	49 835	-7,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

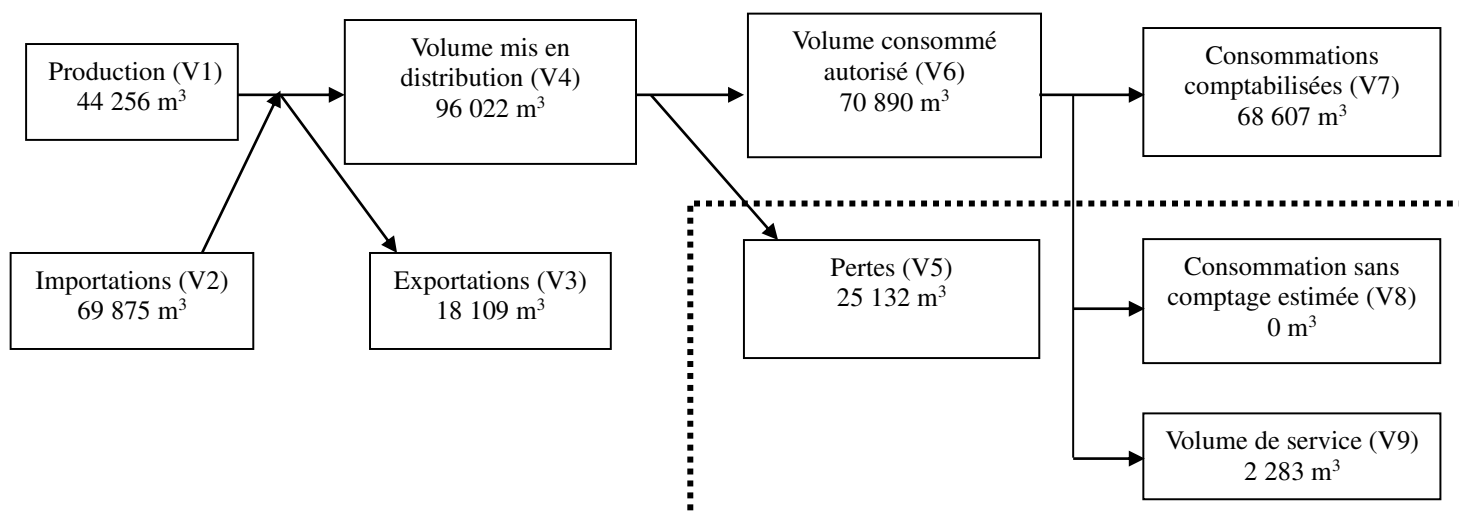


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



V3 : volume vers Bussières

1.6.2. Production

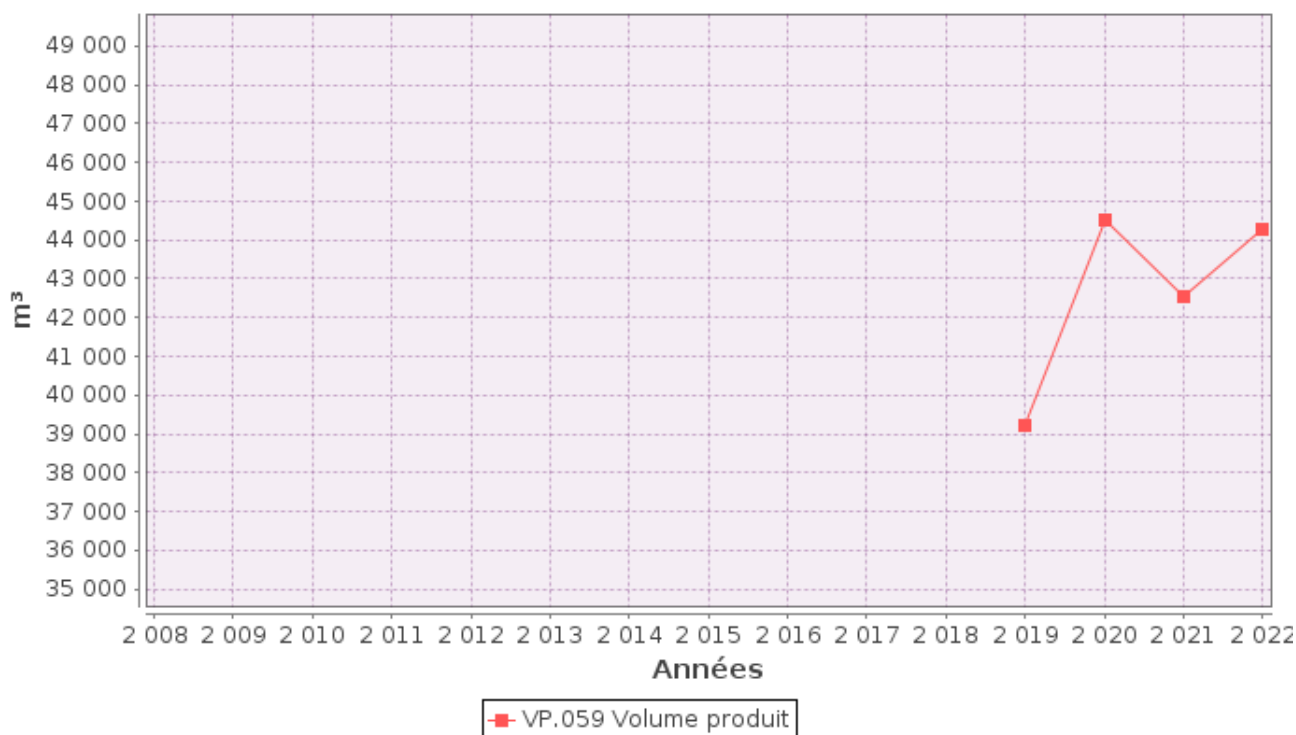


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Sources du Breuil aval	_____	_____	_____%	80
Sources du Breuil	_____	_____	_____%	80
Total du volume produit (V1)	42 539	44 256	4%	_____



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	66 582	69 875	5%	80

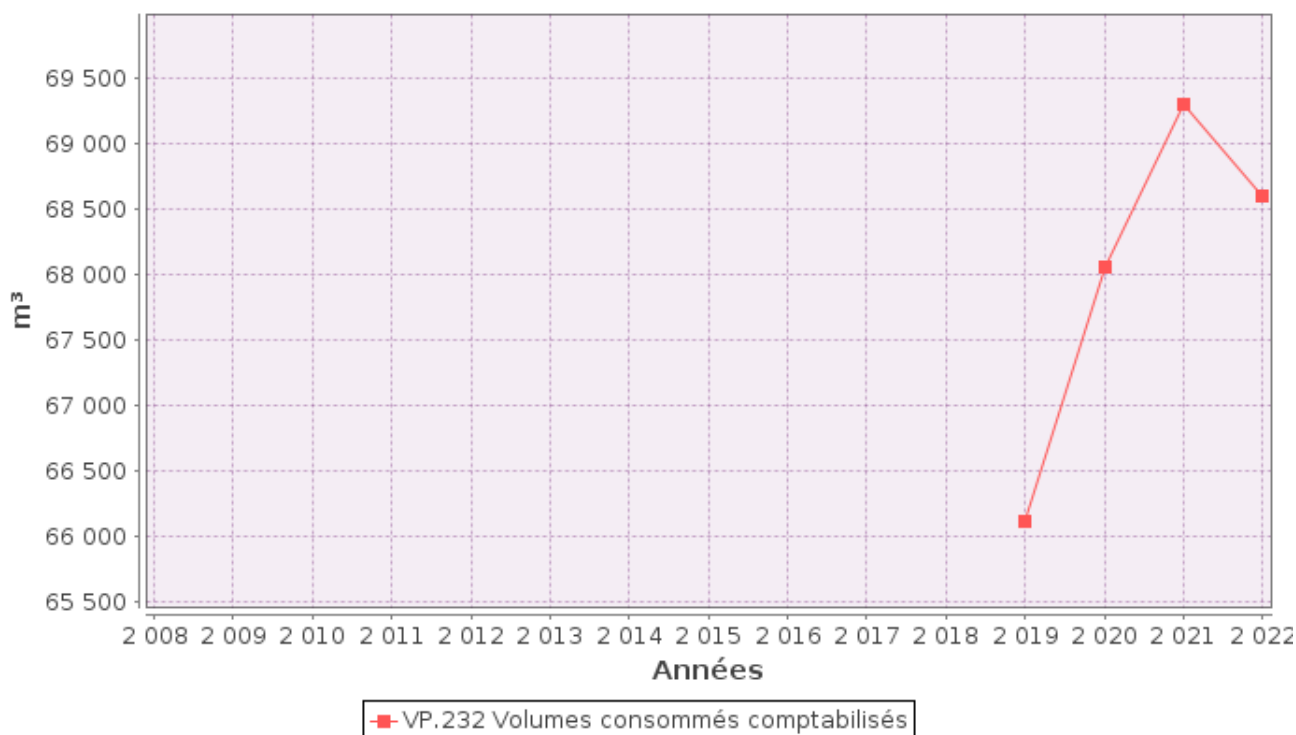
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	69 305	68 607	-1%
Abonnés non domestiques ⁽²⁾	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	69 305	68 607	-1%
Service de ⁽³⁾			
Service de ⁽³⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	18 206	18 109	-0,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Abonnés non domestiques acquittent la redevance directement auprès de l'agence directement
- (3) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

V3 : vente d'eau Bussières



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	2 182	2 283	4,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	71 487	70 890	-0,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 24,73 kilomètres au 31/12/2022 (24,73 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2022
	_____ € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	30,11 €	32,76 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,4989 €/m ³	0,5629 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 240 m ³	0,2901 €/m ³	0,2901 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 240 m ³	0,2632 €/m ³	0,2632 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	78,5 €	82,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0182 €/m ³	1,0684 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

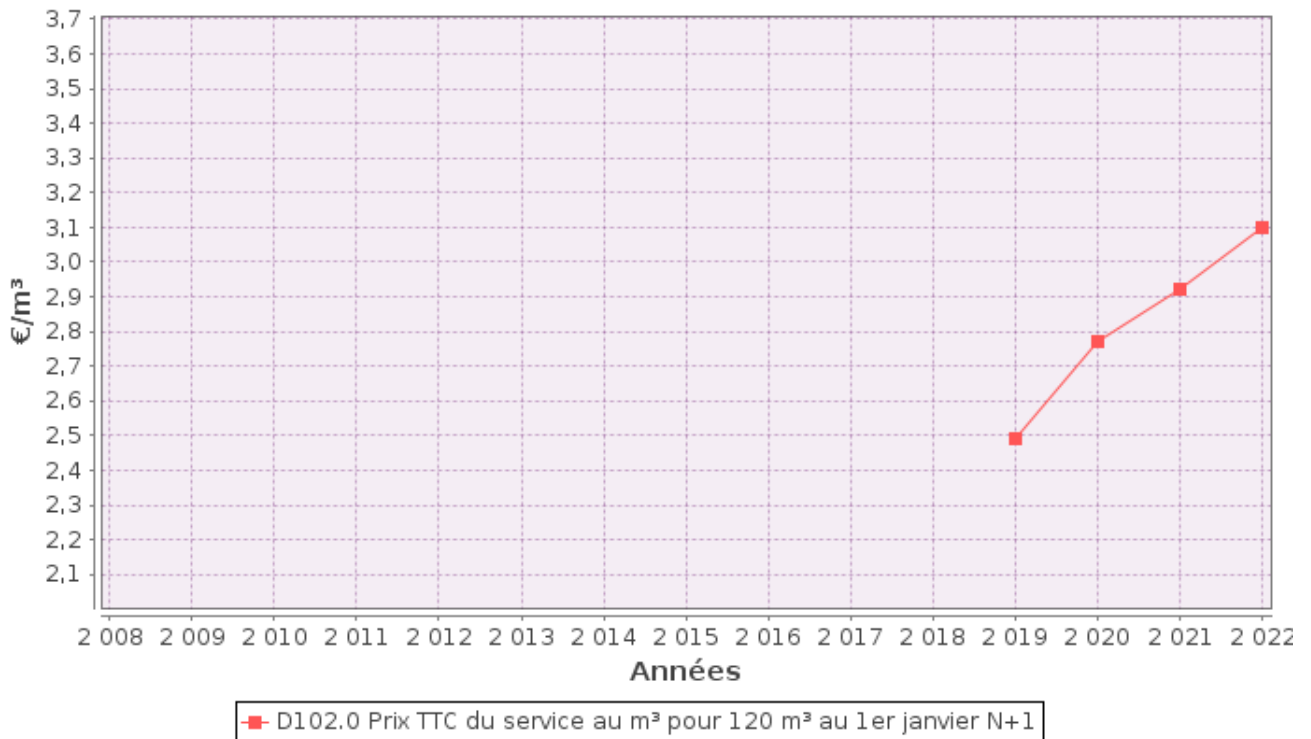
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,11	32,76	8,8%
Part proportionnelle	59,87	67,55	12,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,98	100,31	11,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	78,50	82,36	4,9%
Part proportionnelle	122,18	128,21	4,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	200,68	210,57	4,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	___%
Autre :	0,00	0,00	___%
TVA	18,30	19,41	6,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,30	61,41	1,8%
Total	350,96	372,29	6,1%
Prix TTC au m³	2,92	3,10	6,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Boulot	2,92	3,10
Montboillon	2,92	3,10
Étuz	2,92	3,10

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 68 607 m³/an (68 607 m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	50 877,20€	54 610,68	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	130 326	150 532	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 150 532 € (130 326 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	23	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	24	2	24	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,7%	95,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	71%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

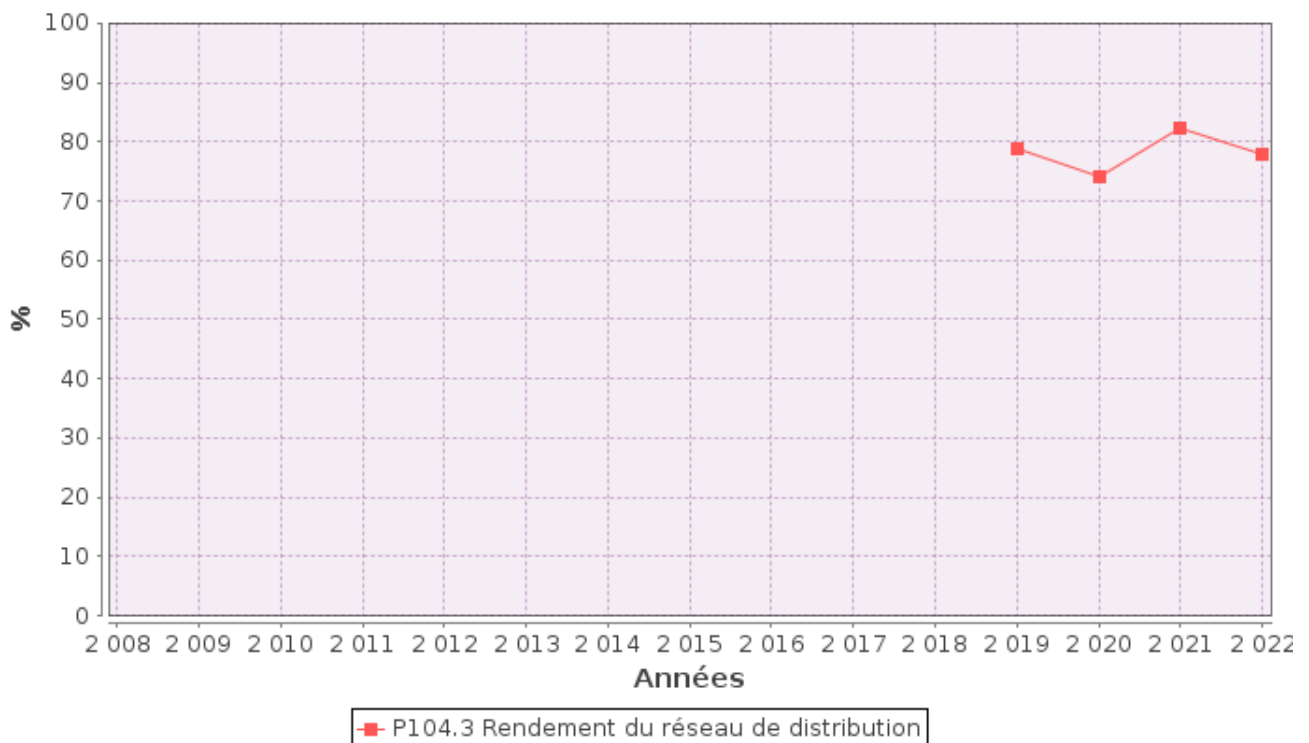
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	82,2 %	78 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,94	9,86
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,2 %	71,4 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3 m³/j/km (2,4 en 2021).

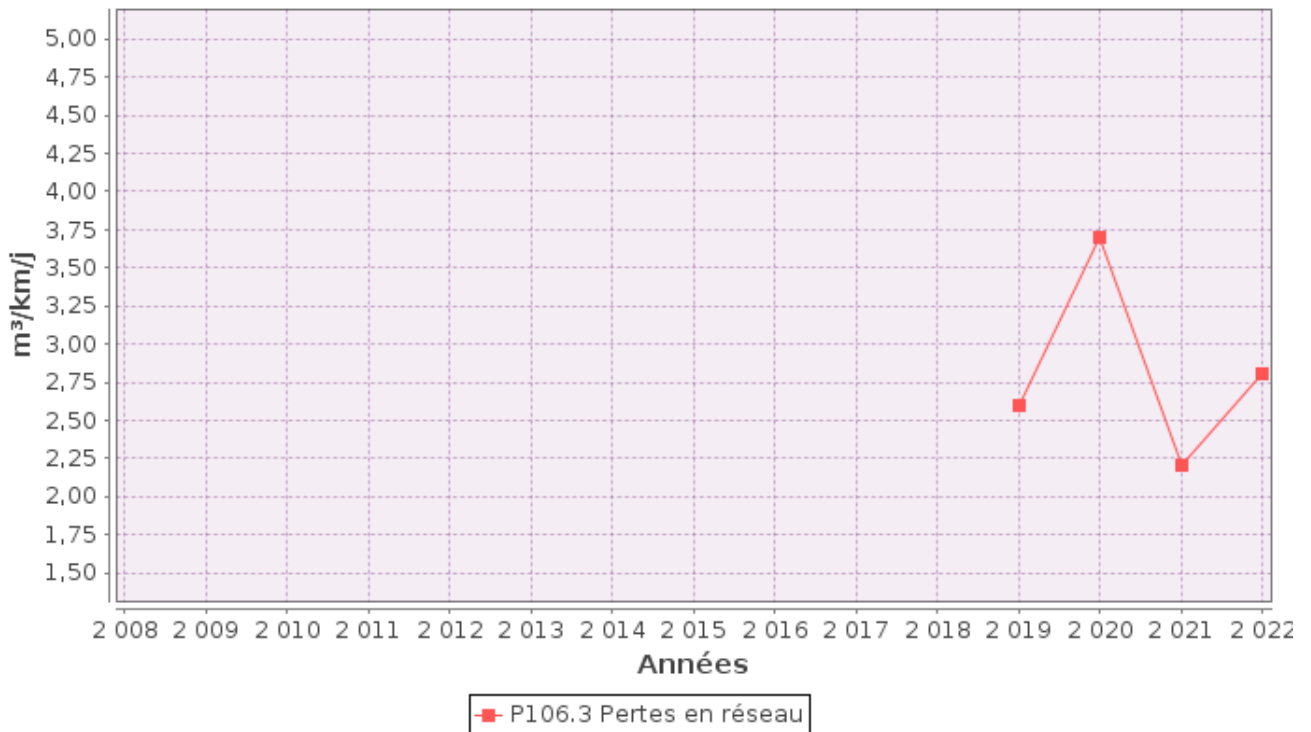
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,8 m³/j/km (2,2 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 12 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (8 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **15,75** pour 1 000 abonnés (11,17 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **85,2%** (96,3% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



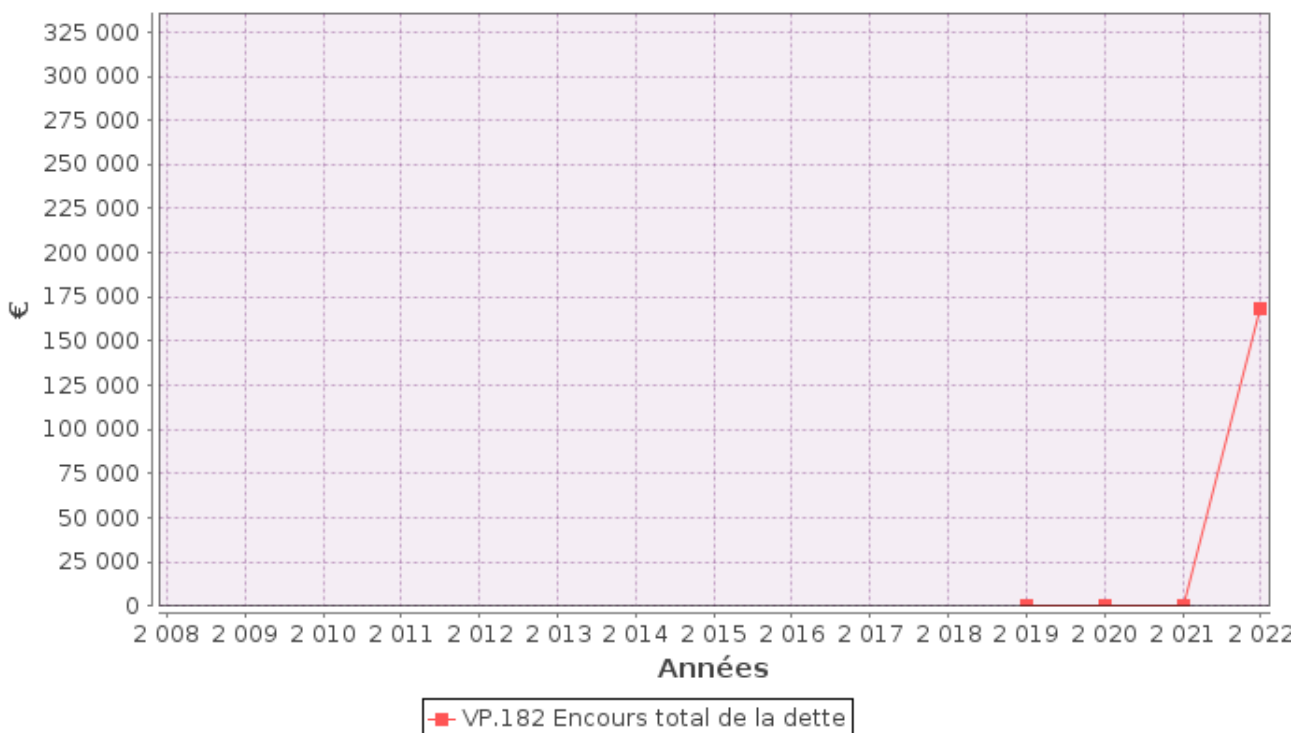
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	0	167 987,04
Epargne brute annuelle en €	50 010,42	55 746,94
Durée d'extinction de la dette en années	0	3

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans (0 en 2021).

Montant pour les deux DSP Breuil et Douins.
Saisie budgétaire ne permet pas de différencier



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	2 029,36	2 263,68
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	217 810,52	137 493,93
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	0,93	1,65

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **1,65%** (0,93 en 2021).

Valeur basée sur le RAD

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 5

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **6,56** pour 1000 abonnés (4,19 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	190 242,76	167 987,04
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de ___NC___ € (___NC___ € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1 an

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 645	1 645
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,92	3,1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,7%	95,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,2%	78%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,4	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,2	2,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : DSP Ex-Syndicat Source des Douins

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	Financement des investissements	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : DSP Ex-Syndicat Source des Douins
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Oiselay-et-Grachaux
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* En cours de réalisation.. Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Gaz et Eau
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 003 habitants au 31/12/2022 dont 431 sur Oiselay (1 026 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 566 abonnés au 31/12/2022 (559 au 31/12/2021).

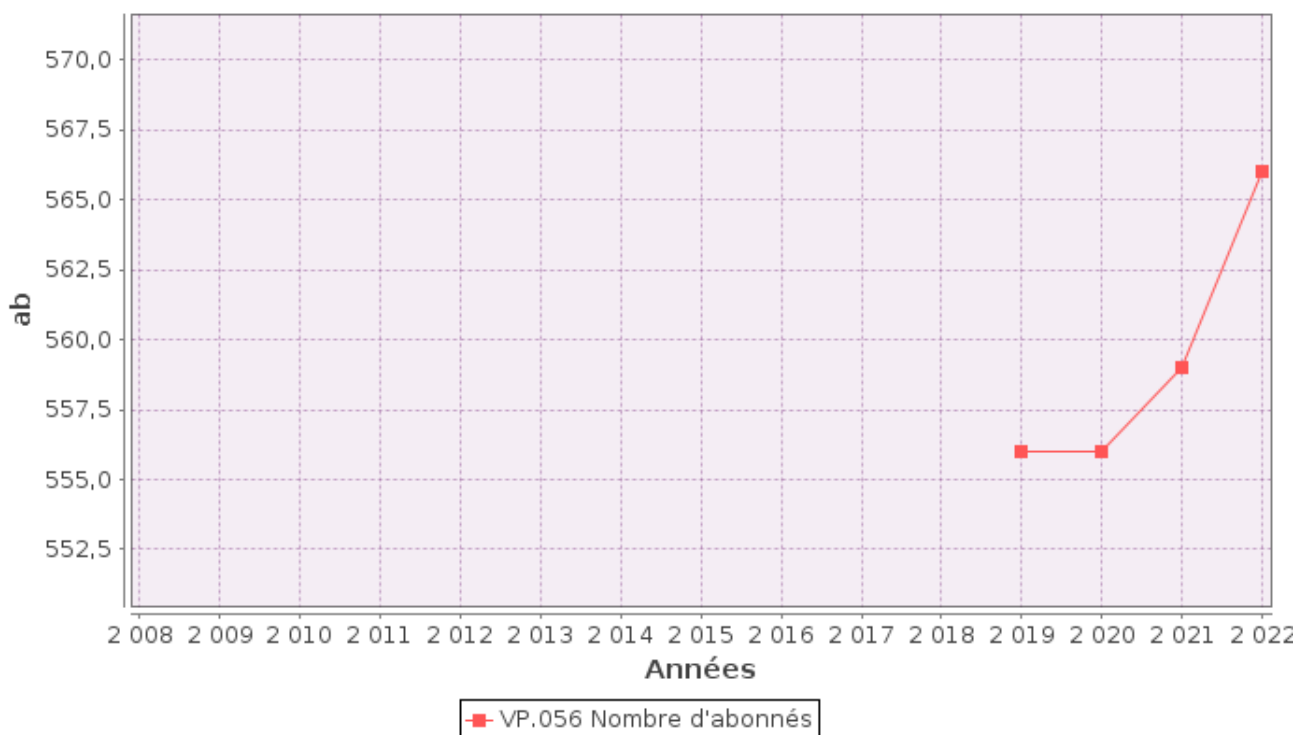
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Oiselay-et-Grachaux					
Total	559			566	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,15 abonnés/km au 31/12/2022 (13,97 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 97,17 m³/abonné au 31/12/2022. (103,82 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

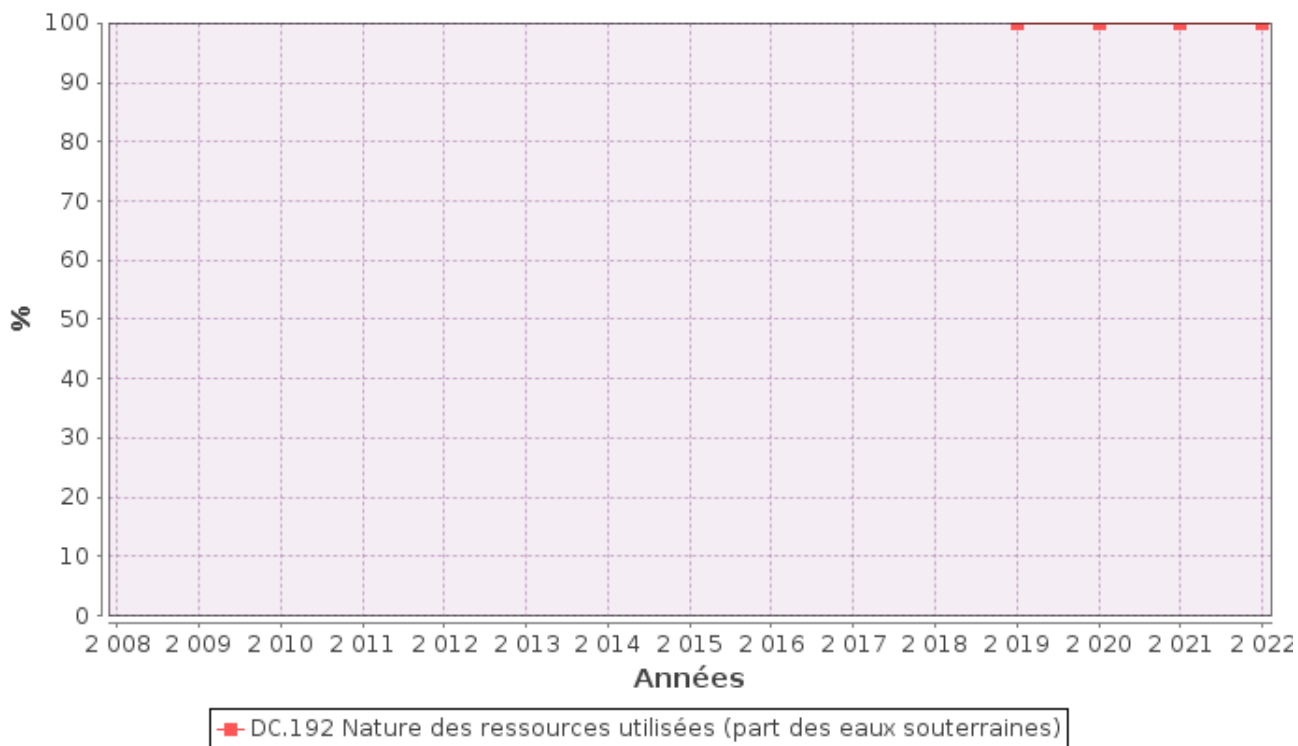


Le service public d'eau potable prélève 89 931m³ dont 20 905 m³ sur les sources de Oiselay pour l'exercice 2022 (91 473 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Source Echelotte			---	---	___%
Source Rupt Mignot			---	---	___%
Sources des douins			---	---	___%
Total			<u>_13 641_</u>	<u>_20 905_</u>	<u>__+53,3__%</u>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

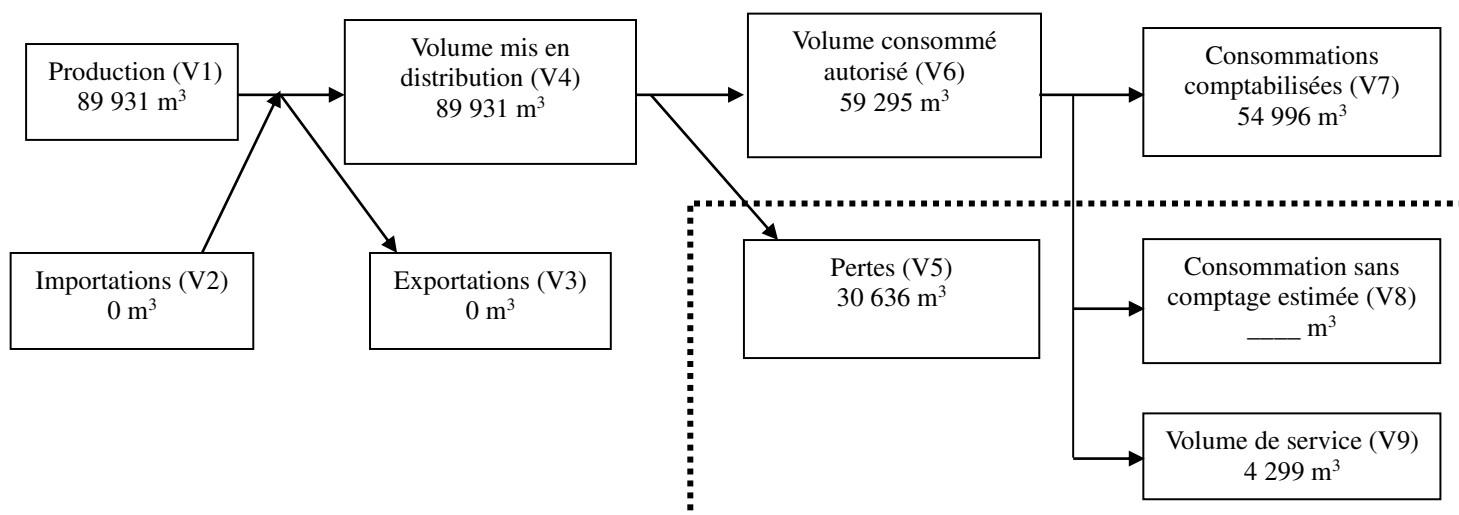


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production



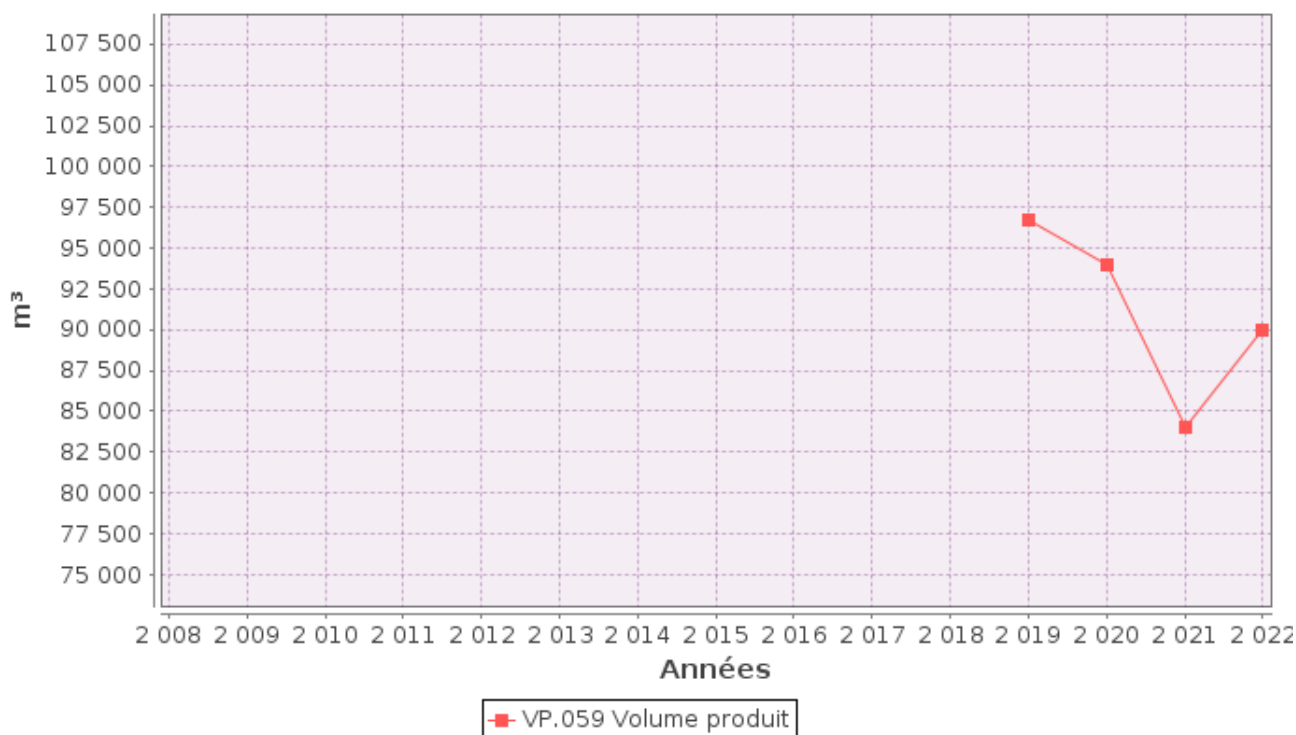
Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Frasne le Château	
Oiselay	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Source Echelotte	___	___	___%	80
Source Rupt Mignot	___	___	___%	80
Sources des douins	___	___	___%	80
Total du volume produit (V1) *	84 025	89 931	7%	___

*le volume V1 concerne l'ensemble du territoire de la DSP.



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	____%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

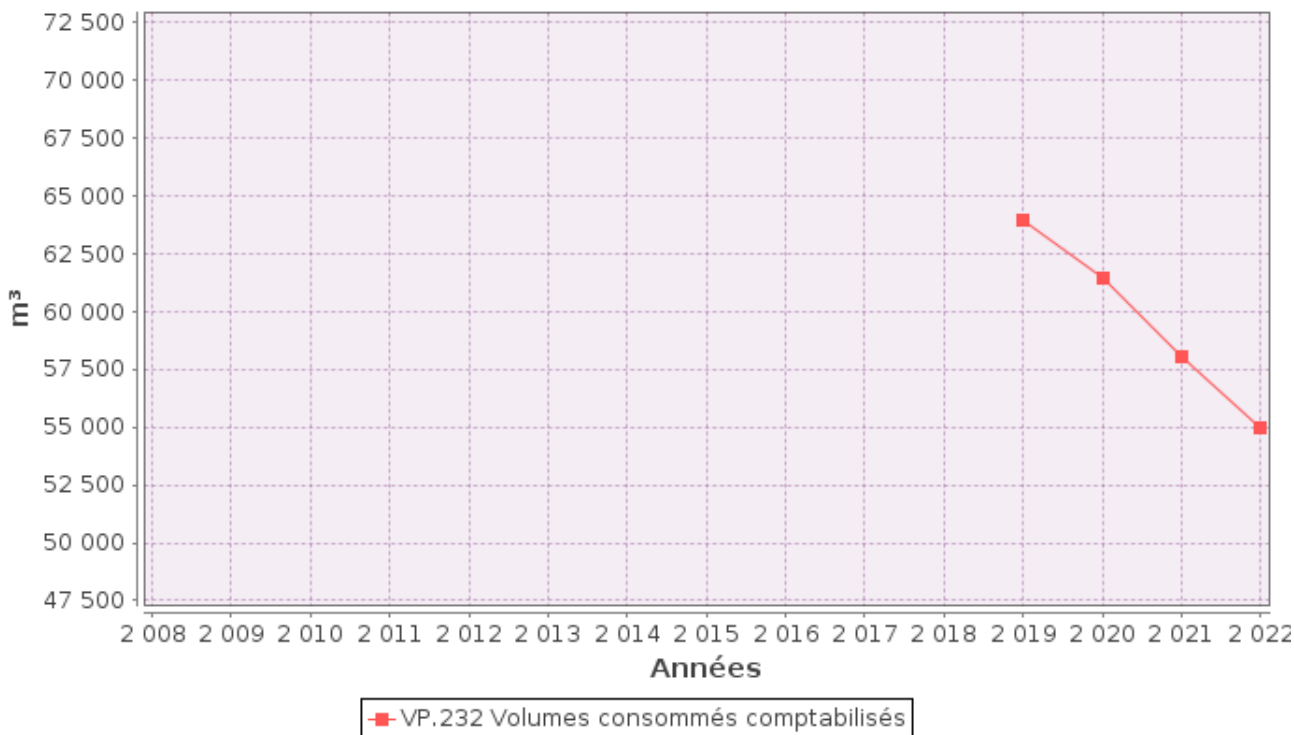


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	58 036	54 996	-5,2%
Abonnés non domestiques	____	____	____%
Total vendu aux abonnés (V7)	58 036 *	54 996 *	-5,2%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	____%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés non domestiques : Pas d'abonnés non domestiques qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'agence de l'eau



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	—	—%
Volume de service (V9)	1 681*	4 299*	155,7%

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	59 717*	59 295*	-0,7%

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 40 kilomètres au 31/12/2022 (40 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2022
	_____ € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42,61 €	43,48 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 500 m ³	0,6621 €/m ³	0,7028 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500 m ³	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	95,4 €	100,4 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	3,1747 €/m ³	3,5755 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

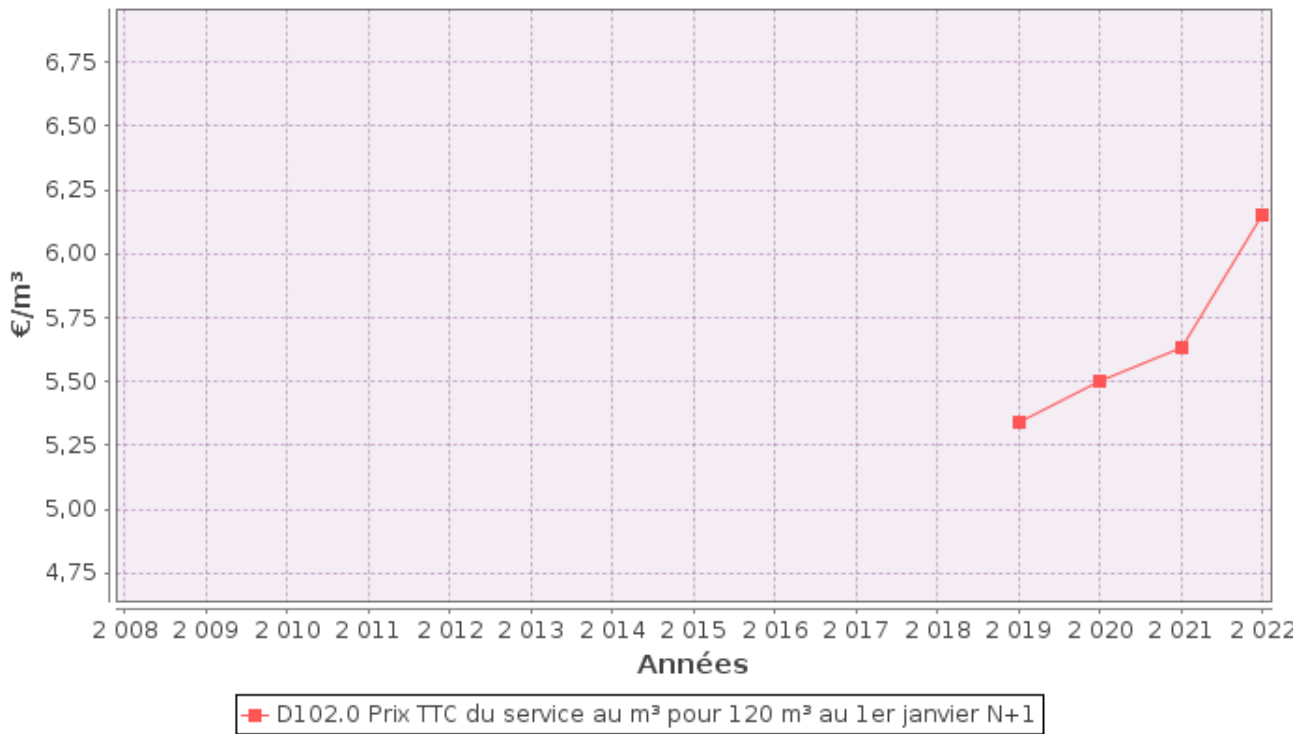
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,61	43,48	2%
Part proportionnelle	79,45	84,34	6,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	122,06	127,82	4,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	95,40	100,40	5,2%
Part proportionnelle	380,96	429,06	12,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	476,36	529,46	11,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	---	0,00	___%
Autre :	---	0,00	___%
TVA	35,22	38,46	9,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	77,22	80,46	4,2%
Total	675,64	737,74	9,2%
Prix TTC au m³	5,63	6,15	9,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Oiselay-et-Grachaux	5,63	6,15

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	30 321,44 € *	20 517,60*	-32,3%

*sur la base des comptes administratifs de la CCPR concernant uniquement Oiselay.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes **	225 488 € **	235 345 €**	4,4%

** Sur la totalité de la DSP

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 306 373 € (335 418 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	19	0	20	0
Paramètres physico-chimiques	23	5	16	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	78,3%	93,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	92%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	104

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

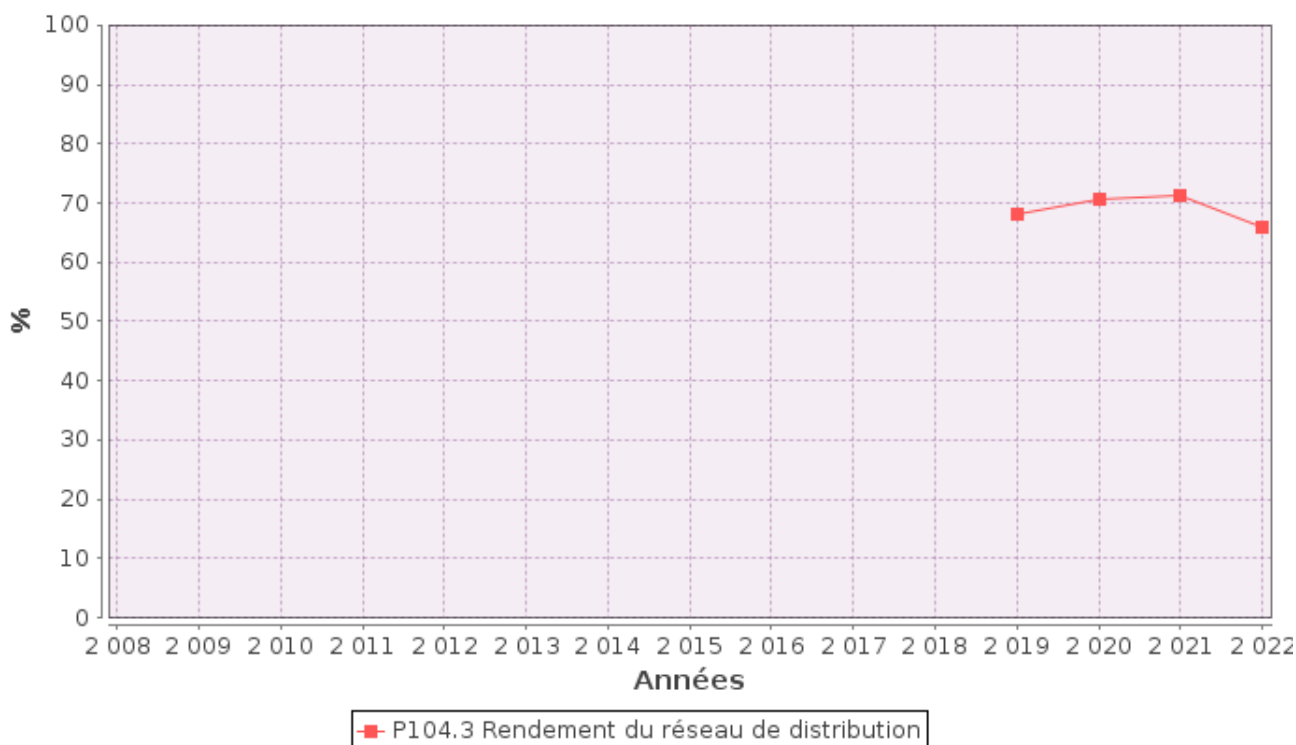
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	71,1 %	65,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,09	4,06
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_69,1_ %	_61,1_ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m³/j/km (1,8 en 2021).

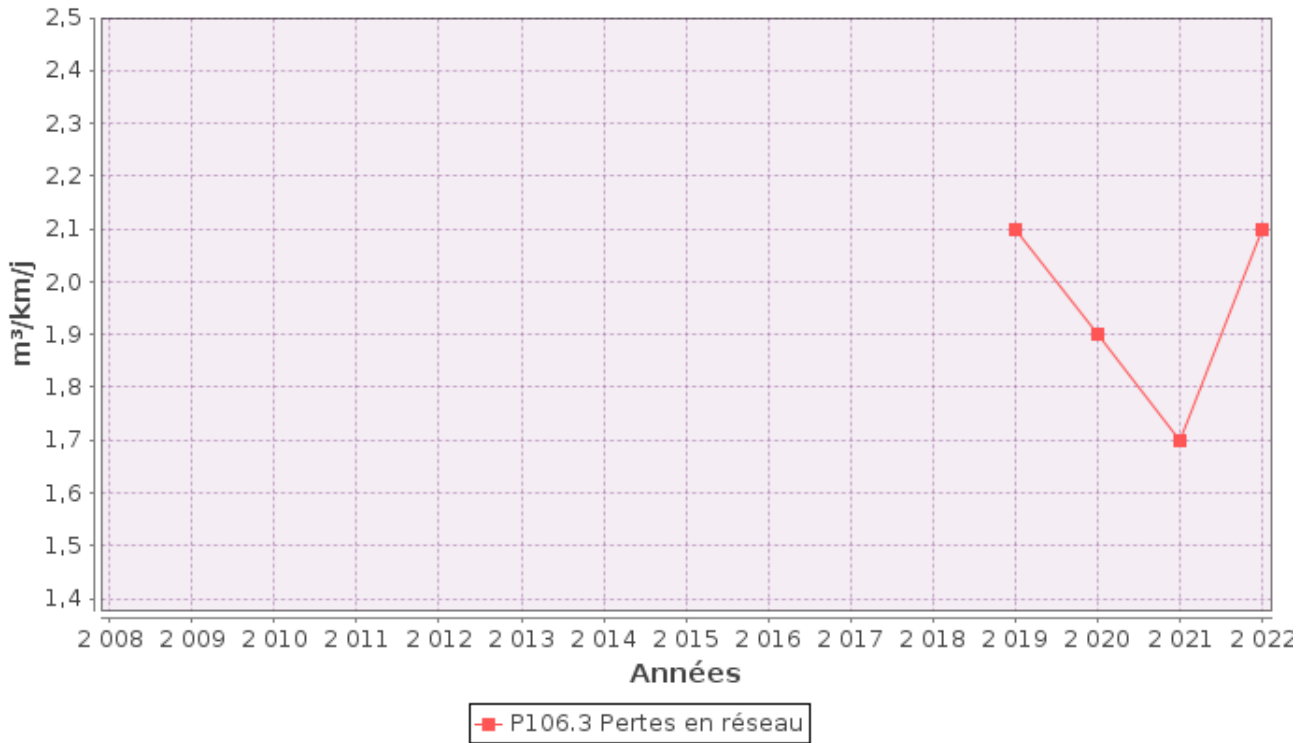
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 m³/j/km (1,7 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2021).

Commentaire : Nous n'avons pas retrouvés les données pour les 5 dernières années. Prise de compétence au 1er janvier 2019. Pas d'historique de données dans le SISPEA.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 8 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (2 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **14,13** pour 1 000 abonnés (3,58 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **94,7%** (100% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



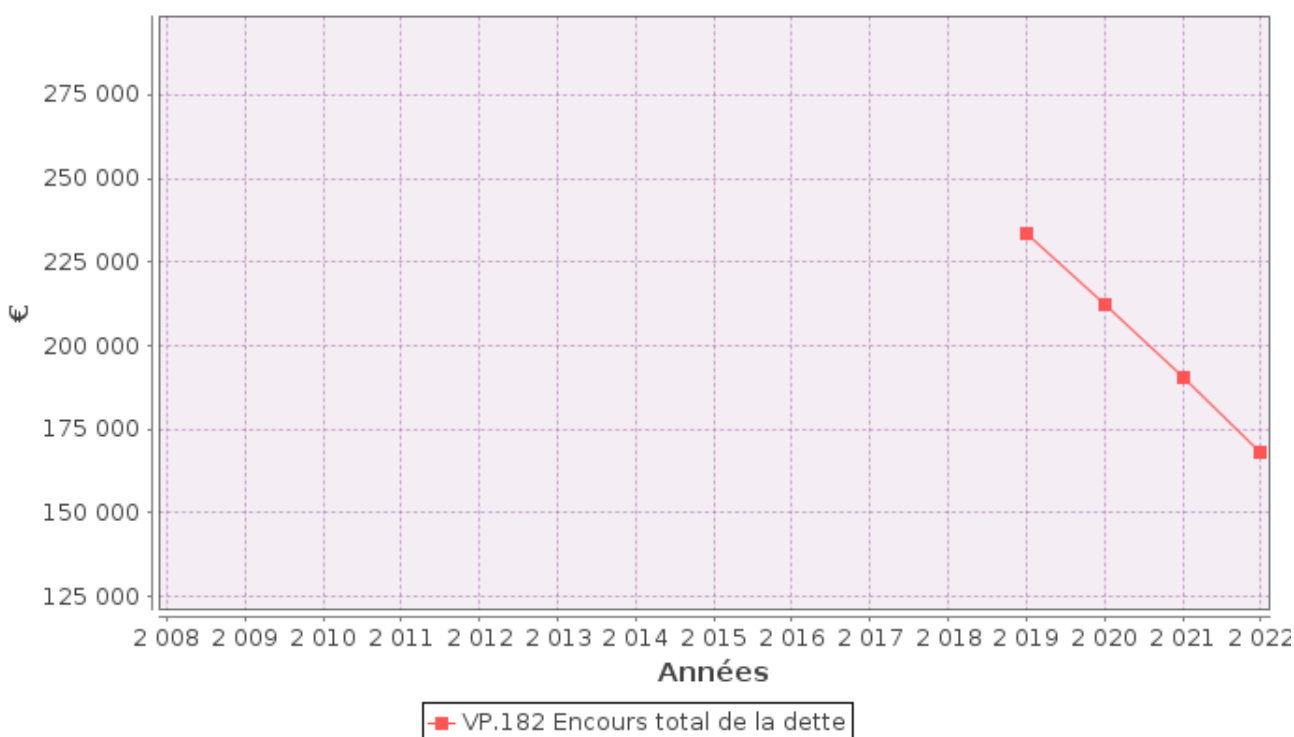
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	190 242,76	167 987,04 *
Epargne brute annuelle en €	17 267,29	55 746,94 *
Durée d'extinction de la dette en années	11	3

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans (11 en 2021).

* Montant pour les deux DSP Breuil et Douins.



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	459,74	5 464,92
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	155 813,98	353 865,99
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	0,3	1,54

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **1,54%** (0,3 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 2

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **3,53** pour 1000 abonnés (21,47 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 285,00 €	0 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	190 242,76	167 987,04
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de ___NC___ € (___NC___ € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Montants prévisionnels en €
OISELAY	Extension réseau hameau Grachaux	13 000 €
OISELAY	Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	100 000 €
OISELAY	Renouvellement canalisation sources sur terrain privé	20 000 €
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	162 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 026	1 003
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	5,63	6,15
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,3%	93,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104	104
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,1%	65,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,8	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

assainissement collectif : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	35
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	35
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	37
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	39
2.1.	Modalités de tarification	39
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	40
2.3.	Recettes.....	43
3.	Indicateurs de performance	44
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	44
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	44
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	46
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	48
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	50
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	51
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	53
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	54
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	54
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	55
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	57
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	57
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	58
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	59
4.	Financement des investissements	60
4.1.	Montants financiers.....	60
4.2.	Etat de la dette du service	60
4.3.	Amortissements	60
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	60
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	61
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	62
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	62
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	62
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	63

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulot, Boul, Bussières, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Montboillon, Nouvelle-lès-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Sorans-lès-Breurey, Traitiefontaine, Trésilley, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon, Étuz
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 740 habitants au 31/12/2022 (11 608 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 622 abonnés au 31/12/2022 (5 189 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

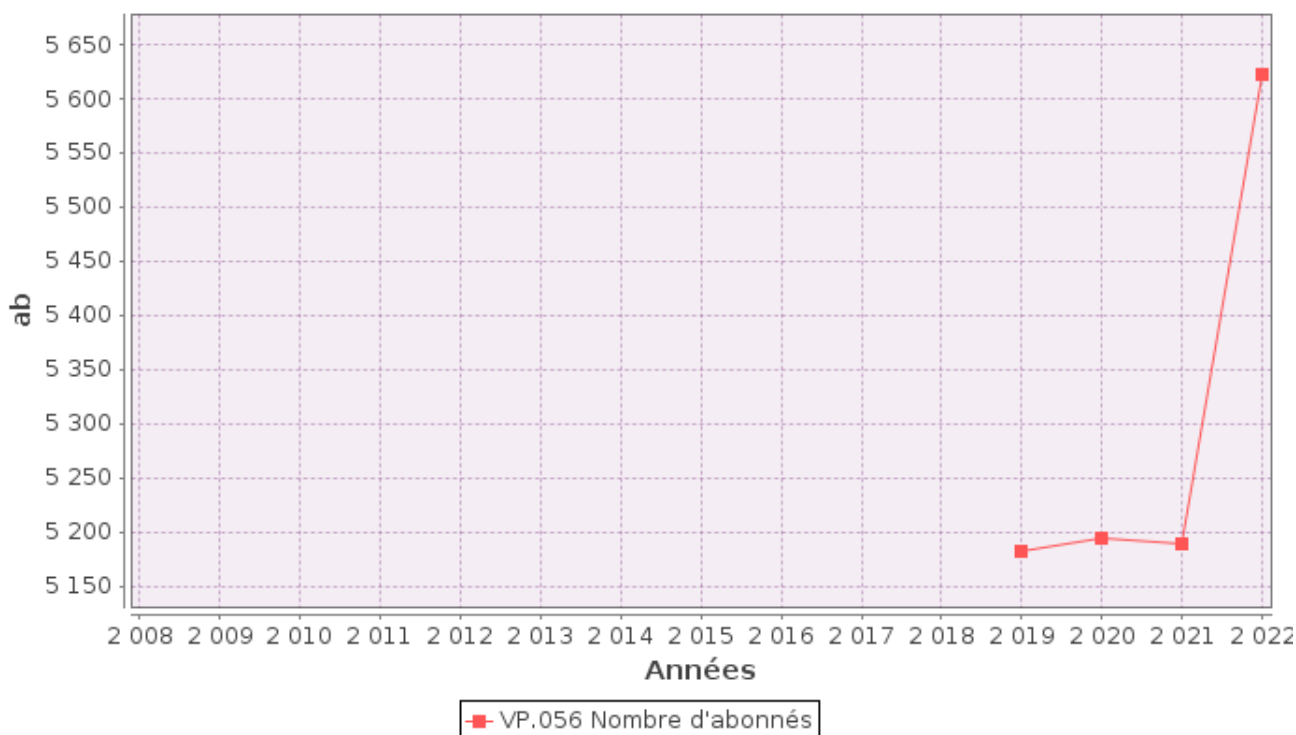
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Aulx-lès-Cromary	50	15%
Bonnevent-Velloreille	174	3%
Boulot	275	3%
Boult	300	6%
Bussièrès	193	5%
Buthiers	135	4%
Chambornay-lès-Bellevaux	84	0%
Chaux-la-Lotière	189	6%
Cirey	125	2%
Cromary	115	9%
Etuz	282	0%
Fondremand	103	1%
Grandvelle-et-le-Perrenot	129	5%
Hyet	54	15%
La Malachère	131	3%
Le Cordonnet	13	0%
Maizières	152	4%
Montarlot-lès-Rioz	120	1%
Montboillon	122	0%
Neuveville-lès-Cromary	200	8%
Oiselay-et-Grachaux	164	0%
Pennesières	78	-1%
Perrouse	132	6%
Quenoche	86	3%
Recologne-lès-Rioz	119	8%
Rioz	1188	24%
Sorans-lès-Breurey	191	9%
Traitiéfontaine	56	-18%
Trésilly	120	7%
Vandelans	0	0%
Villers-Bouton	83	4%
Voray-sur-l'Ognon	459	13%
Total	5 622	8,3%

La variation par rapport à 2021 représente 8,3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 682.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 33,46 abonnés/km) au 31/12/2022. (34,14 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,09 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,24 habitants/abonné au 31/12/2021).



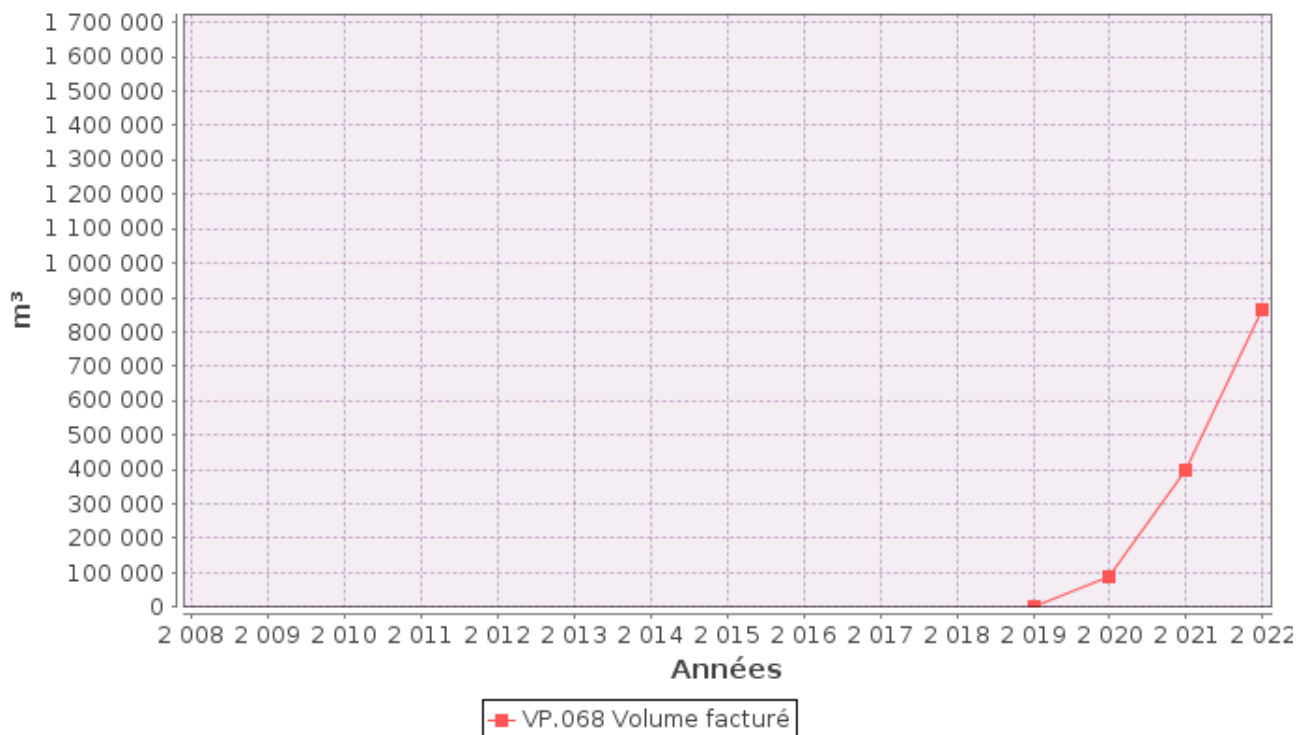
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		862 631	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	396 904		117,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire : Rattrapage antériorité



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Bussières vers Geneuille	43 291	33 560	-22%
Boulot-Etuz vers Cussey	67 721	53 281	-21%
Total des volumes exportés	111 012	86 841	-22%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
RAS			
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2022 (**0** au 31/12/2021).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 33 km de réseau unitaire hors branchements,
- 135 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire : Refoulement compté par rapport à 2021),

soit un linéaire de collecte total de 168 km (152 km au 31/12/2021).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 26 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : GRANDVELLE ET LE PERRENOT

Code Sandre de la station : 060970275001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2001									
Commune d'implantation		Grandvelle-et-le-Perrenot (70275)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		105 m ³ /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Romaine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	78	96,94	145	72,59	96	72,05	43	78,97	4,46	62,79
2021	Oui	43	98,62	130	90,32	63	83,48	37	89,82	2,97	84,45
2020	Oui	120	98,57	260	77,61	120	87,56	72	92,64	6,41	76,24

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : PERROUSE (sur l'étang)
Code Sandre de la station : 060970407002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1997							
Commune d'implantation				Perrouse (70407)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				50							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				7,5 m ³ /j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé d'assainissement							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	Oui	430	83	955	76	870	90	235	88	33	92

STEU N°3 : SORANS LES BREUREY
Code Sandre de la station : 060970493001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/09/2009								
Commune d'implantation			Sorans-lès-Breurey (70493)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			600								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			90								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Buthiers						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	210	98,81	469	88,91	180	96,56	103	48,54	10,10	-44,55
2021	Oui	220	98,77	528	91,10	190	95,05	105	64,76	13,40	22,39
2020	Oui	5140	99,79	4323	99,10	2300	99,61	218	97,98	32,70	65,44

STEU N°4 : NEUVILLE LES CROMARY (le bourg)

Code Sandre de la station : 060970383001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/03/2013								
Commune d'implantation			Neuville-lès-Cromary (70383)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			159								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Malgérard					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	620	99,45	901	97,13	660	99,36	108	45,37	16,30	76,69
2019	Oui	250	98	736	93,48	298	95,30	110	90,64	10,63	55,69

STEU N°5 : TRESILLEY
Code Sandre de la station : 060970507001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		15/11/2016									
Commune d'implantation		Trésilley (70507)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		340									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		165									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	170	95,29	336	88,93	150	92,67	66	69,70	6,49	57,47
2019	Oui	590	99,49	1100	95	1020	98,24	128	97,66	16,25	72,43

STEU N°6 : AULX LES CROMARY
Code Sandre de la station : 60970036001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			30/11/2018								
Commune d'implantation			Aulx-lès-Cromary (70036)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	Oui	1,5	97	3,9	97	1,5	97	0,9	99	0,1	85

STEU N°7 : BUTHIERS
Code Sandre de la station : 060970109001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/08/2012									
Commune d'implantation		Buthiers (70109)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		112,50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Combe de Pontcey							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	120	94,17	308	87,99	100	93,20	83	44,58	6,95	34,96
2019	Non	190	77,89	552	55,80	112	-273,21	93,40	85,65	9,19	4,24

STEU N°8 : Montboillon
Code Sandre de la station : 060970356002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			12/09/2012								
Commune d'implantation			Montboillon (70356)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			60								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Douain					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	110	96,82	300	88,33	160	96,50	44	-72,73	4,87	91,62
2019	Oui	150	98	495	93,94	270	99,26			6	-5

STEU N°9 : RECOLOGNE LES RIOZ
Code Sandre de la station : 060970441001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2015								
Commune d'implantation			Recologne-lès-Rioz (70441)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			280								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			54								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la fontaine de maisiere qui rejoint le cours d'eau					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	130	97,69	248	89,68	120	95,08	56	16,07	5,30	25,47
2019	Oui	24	87,50	151	70,86	38	82,11	24,40	61,07	2,76	-168,84

STEU N°10 : QUENOICHE
Code Sandre de la station : 060970431001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			19/12/2016								
Commune d'implantation			Quenoche (70431)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			430								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			68								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	110	96,64	287	87,80	150	89,33	51	-9,80	5,46	-46,52
2019	Oui	200	98	580	89,66	144	93,61			9,61	7,08

STEU N°11 : ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Rioz (70447)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		_____									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°12 : MONTARLOT LES RIOZ
Code Sandre de la station : 060970355001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/2009								
Commune d'implantation			Montarlot-lès-Rioz (70355)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			180								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			28,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Tounolle					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	80	96,25	226	78,76	125	80,80			3,10	-19,35

STEU N°13 : CIREY LES BELLEVAUX

Code Sandre de la station : 060970154002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2019								
Commune d'implantation			Cirey (70154)								
Lieu-dit			Bellevaux								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau des Neuves Granges					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	680	96,61	1130	91,42	200	84	96	3,13	10,60	34,25
2020	Oui	350	97,43	644	89,60	320	93,75			6,14	59,61
2019		44	92,7	200	93,5	150	90			2,5	82,8

STEU N°14 : VORAY SUR L'OGNON
Code Sandre de la station : 060970575001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Voray-sur-l'Ognon (70575)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		667									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé qui rejoint l'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022		200	99,05	442	84,39	200	-30	87	79,31	6,12	0,82
2021	Oui	130	99,50	267	95,79	100	89,34	53	92,82	5,35	95,58
2019	Oui	570	99,74	944	98,9	616	99,27			11,97	95,50

STEU N°15 : CHAMBORNAY LES BELLEVAUX

Code Sandre de la station : 060970118001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			15/12/2015								
Commune d'implantation			Chambornay-lès-Bellevaux (70118)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	220	99,05	432	92,36	120	94,83	76	11,84	7,26	10,74
2020	Oui	160	97,81	345	90,72	110	94,82			6,73	20,65
2018	Oui	110	97,27	368	88,59	63	77,78			5,70	26,32

STEU N°16 : CHAUX LA LOTIERE
Code Sandre de la station : 060970145001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		31/12/2000									
Commune d'implantation		Boulot (70084)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		475									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		71,20									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseaux de La Fontaine et de La Brêle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	290	97,59	549	92,71	280	90,36	87	57,47	12,50	51,20
2019	Non	4	-75	69	27,54	48	85,42			0,9	-422,22

STEU N°17 : TRAITIEFONTAINE
Code Sandre de la station : 060970503001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2015								
Commune d'implantation			Traitiéfontaine (70503)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	27	62,96	50	53,40	64	82,81	13	7,69	1	-93,97
2019	Oui	200	98,50	592	90,71	158	94,81			10,01	22,58

STEU N°18 : BONNEVENT-VELLOREILLE

Code Sandre de la station : 060970076001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			Bonnevent-Velloreille (70076)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			52								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur			Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	200	72,50	411	71,78	140	40,71	101	22,77	12	-16,67
2019	Oui	89	87,64	215	54,42	62	77,42			4,80	-106,25

STEU N°19 : FONDREMAND décanteur-digesteur
Code Sandre de la station : 060970239001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Fondremand (70239)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		_____									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°20 : CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)

Code Sandre de la station : 060970154001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2015								
Commune d'implantation			Cirey (70154)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°21 : BOULT
Code Sandre de la station : 060970085001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			01/01/2013								
Commune d'implantation			Boult (70085)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			800								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de l'Etang Martin					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	150	96,80	496	93,95	200	96	102	71,52	15,20	25,66
2021	Oui	2220	99,01	4050	97,73	1900	97,95	191	73,30	26,80	62,31
2020	Oui	200	91	373	82,84	110	82,73			13,30	36,84

STEU N°22 : CROMARY
Code Sandre de la station : 060970189001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/08/2018								
Commune d'implantation			Cromary (70189)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	250	94,80	490	86,53	190	83,16	120	38,33	10,10	24,46
2020	Oui	220	96,82	657	93	440	98,09			12,10	56,45
2018	Oui	89	97	326	97	110	97			8,52	73

STEU N°23 : OISELAY ET GRACHAUX

Code Sandre de la station : 060970393001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			23/11/2015								
Commune d'implantation			Oiselay-et-Grachaux (70393)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			96								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur			Karsts Plateau					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	370	97,03	810	91,11	440	95,45	104	13,46	16,30	55,58
2021	Oui	240	97,5	948	95,04	500	98,12	113	60,18	15,40	87,60
2019	Oui	140	97,86	392	90,56	160	97,50			6,10	-18,03

STEU N°24 : NEUVILLE LES CROMARY

Code Sandre de la station : 060970383002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			08/08/2013								
Commune d'implantation			Neuville-lès-Cromary (70383)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			5000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau la Buthiers					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui										
2021	Oui										
2020	Oui										

STEU N°25 : VILLERS-BOUTON
Code Sandre de la station : 060970560001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			18/07/2017								
Commune d'implantation			Villers-Bouton (70560)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			195								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	310	99	858	98	1600	100				

STEU N°26 : PERROUSE
Code Sandre de la station : 060970407001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1995								
Commune d'implantation			Perrouse (70407)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			L'Ognon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2014	Non	187	86	350	65	41	12	47,27	61	4,8	54

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
GRANDVELLE ET LE PERRENOT (Code Sandre : 060970275001)	0	0
PERROUSE (sur l'étang) (Code Sandre : 060970407002)	0	0
SORANS LES BREUREY (Code Sandre : 060970493001)	0	0
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg) (Code Sandre : 060970383001)	0	0
TRESILLEY (Code Sandre : 060970507001)	0	0
AULX LES CROMARY (Code Sandre : 60970036001)	0	0
BUTHIERS (Code Sandre : 060970109001)	0	0
Montboillon (Code Sandre : 060970356002)	0	0
RECOLOGNE LES RIOZ (Code Sandre : 060970441001)	0	0
QUENOCHÉ (Code Sandre : 060970431001)	0	0
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur (Code Sandre : ____)	0	0
MONTARLOT LES RIOZ (Code Sandre : 060970355001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970154002)	0	0
VORAY SUR L'OGNON (Code Sandre : 060970575001)	0	0
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970118001)	0	0
CHAUX LA LOTIERE (Code Sandre : 060970145001)	0	0
TRAITIEFONTAINE (Code Sandre : 060970503001)	0	0
BONNEVENT-VELLOREILLE (Code Sandre : 060970076001)	0,6	2,17
FONDREMAND décanteur-digesteur (Code Sandre : 060970239001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges) (Code Sandre : 060970154001)	0	0
BOULT (Code Sandre : 060970085001)	1,19	2,72

CROMARY (Code Sandre : 060970189001)	0	0
OISELAY ET GRACHAUX (Code Sandre : 060970393001)	0	0
NEUVILLE LES CROMARY * (Code Sandre : 060970383002)	20,23	26,72
VILLERS-BOUTON (Code Sandre : 060970560001)	0	0
PERROUSE (Code Sandre : 060970407001)	0	0
Total des boues produites	22	31,6

*STEP de Rioz localisée sur le territoire de la commune de Neuville.

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
GRANDVELLE ET LE PERRENOT (Code Sandre : 060970275001)	0	0
PERROUSE (sur l'étang) (Code Sandre : 060970407002)	0	0
SORANS LES BREUREY (Code Sandre : 060970493001)	0	0
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg) (Code Sandre : 060970383001)	0	0
TRESILLEY (Code Sandre : 060970507001)	0	0
AULX LES CROMARY (Code Sandre : 60970036001)	0	0
BUTHIERS (Code Sandre : 060970109001)	0	0
Montboillon (Code Sandre : 060970356002)	0	0
RECOLOGNE LES RIOZ (Code Sandre : 060970441001)	0	0
QUENOCHÉ (Code Sandre : 060970431001)	0	0
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur (Code Sandre : ____)	0	0
MONTARLOT LES RIOZ (Code Sandre : 060970355001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970154002)	0	0
VORAY SUR L'OGNON (Code Sandre : 060970575001)	0	0
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970118001)	0	0
CHAUX LA LOTIERE (Code Sandre : 060970145001)	0	0
TRAITIEFONTAINE (Code Sandre : 060970503001)	0	0
BONNEVENT-VELLOREILLE (Code Sandre : 060970076001)	0,6	2,17
FONDREMAND décanteur-digesteur (Code Sandre : 060970239001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges) (Code Sandre : 060970154001)	0	0
BOULT (Code Sandre : 060970085001)	1,19	2,72
CROMARY (Code Sandre : 060970189001)	0	0
OISELAY ET GRACHAUX (Code Sandre : 060970393001)	0	0

NEUVILLE LES CROMARY (Code Sandre : 060970383002)	20,23	26,72
VILLERS-BOUTON (Code Sandre : 060970560001)	0	0
PERROUSE (Code Sandre : 060970407001)	0	0
Total des boues évacuées	22	31,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	46,57 €	50,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2827 €/m ³	1,3103 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m3 différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [12/12/2022](#) effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

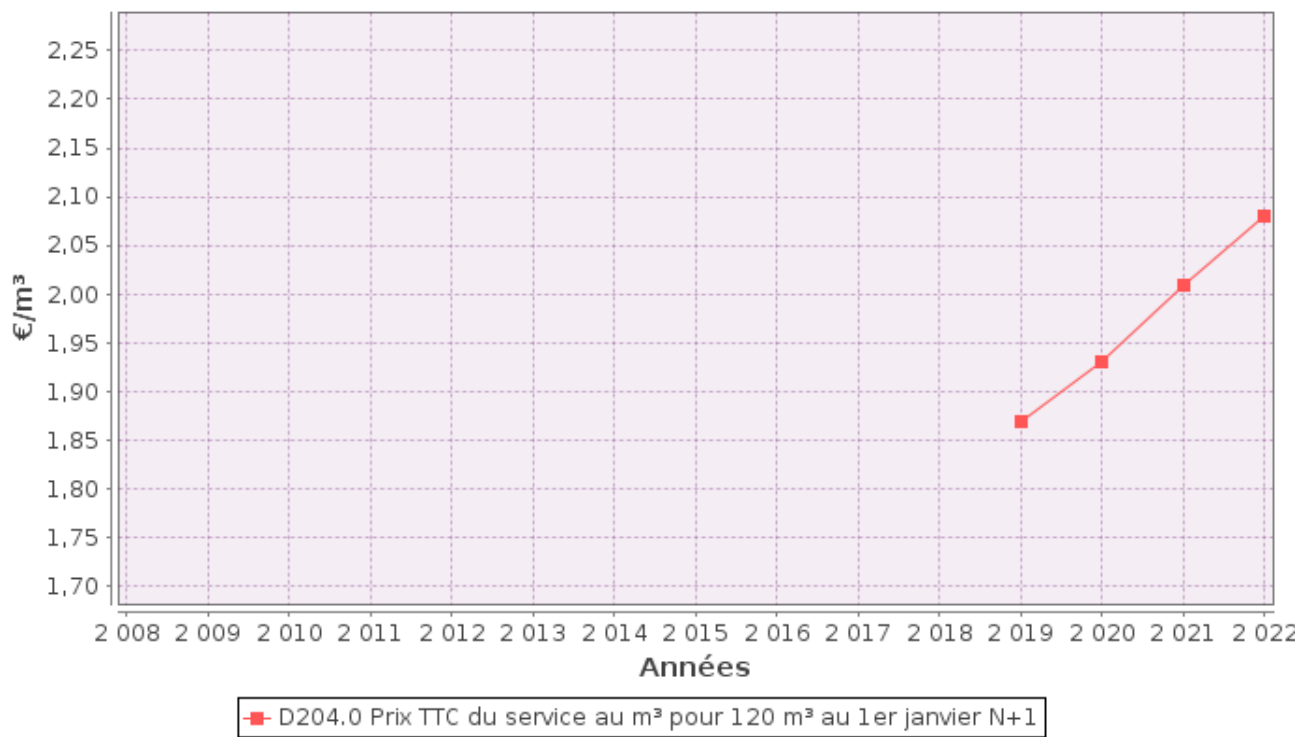


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,57	50,76	9%
Part proportionnelle	153,92	157,24	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	200,49	208,00	3,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	_____	0,00	_____%
Autre : _____	_____	0,00	_____%
TVA	21,97	22,72	3,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,17	41,92	1,8%
Total	241,66	249,92	3,4%
Prix TTC au m³	2,01	2,08	3,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m³ différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Assainissement :

	ASSAINISSEMENT - 2023 TARIFS UNITAIRES EN € HORS TVA ET HORS TAXE AGENCE DE L'EAU	
	Part Fixe	Part variable
AULX-LÈS-CROMARY	87.1884 €	1.7603 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	76.7184 €	1.2803 €
BOULOT	78.3564 €	1.1903 €
BOULT	30.3564 €	1.0223 €
BUSSIÈRES	88.2804 €	2.0063 €
BUTHIERS	65.8104 €	1.2443 €
CHAMBORNAY LÈS BELLEVAUX	69.3564 €	1.2803 €
CHAUX LA LOTIERE	65.2644 €	0.8303 €
CIREY LES BELLEVAUX	84.6264 €	2.2523 €
CROMARY	81.6264 €	1.6703 €
ETUZ	101.4444 €	1.0763 €
FONDREMAND	52.1724 €	1.1063 €
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	57.6264 €	1.3523 €
HYET	91.9764 €	2.1023 €
LA MALACHERE	73.7184 €	1.5023 €
LE CORDONNET	30.3564 €	0.5903 €
MAIZIÈRES	42.3564 €	1.2383 €
MONTARLOT-LÈS-RIOZ	53.1564 €	1.5503 €
MONTBOILLON	70.8264 €	1.2623 €
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	79.7184 €	1.4723 €
OISELAY ET GRACHAUX	68.5344 €	1.8143 €
PENNESIÈRES	68.5344 €	1.0763 €
PERROUSE	73.9884 €	0.7103 €
QUENOCHÉ	63.0804 €	1.1303 €
RECOLOGNE-LÈS-RIOZ	42.3564 €	1.5683 €
RIOZ	50.7564 €	1.3103 €
RUHANS		
SORANS-LÈS-BREUREY	84.3564 €	1.5743 €
TRAITIEFONTAINE	60.3564 €	1.3703 €
TRESILLEY	80.2644 €	1.5923 €
VANDELANS		
VILLERS-BOUTON	82.7184 €	1.8383 €
VORAY-SUR-L'OGNON	30.3564 €	1.3103 €

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 092 895,08 €	863 699,30 €	-21%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 092 895,08 €	863 699,30 €	-21%
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	13 152,48 €	18 175,99 €	38%
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	84 003,65 €	29 478,20 €	-65%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (reprise d'excédents des communes)	9 000,00 €		-100%
Prime Covid traitement boues (Agence de l'eau)		28 000,00 €	
Total autres recettes	106 156,13 €	75 654,19 €	-29%
Total des recettes	1 199 051,21 €	939 353,49 €	-22%

Sur la base des CA 2022

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 863 699 € (1 092 895 au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,94% des 5 682 abonnés potentiels (67,29% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	61

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 61 pour l'exercice 2022 (50 pour 2021).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	3,16	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	100	100
SORANS LES BREUREY	11,65	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	100	100
BUTHIERS	2,96	100	100
MONTBOILLON	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	100	100
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	100	100
CIREY LES BELLEVAUX	6,42	100	100
VORAY SUR L'OGNON	18,91	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,78	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	100	100
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	100	100
BOULT	12,49	100	100
CROMARY	6,75	100	100
OISELAY ET GRACHAUX	6,11	100	100

NEUVELLE LES CROMARY	117,94	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	100	100
PERROUSE	5,21	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	3,16	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	100	100
SORANS LES BREUREY	11,65	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	100	100
BUTHIERS	2,96	100	100
MONTBOILLON	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	0	0
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	100	100
CIREY LES BELLEVAUX	6,42	100	100
VORAY SUR L'OGNON	18,91	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,78	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	100	100
BOULT	12,49	100	100
CROMARY	6,75	100	100

OISELAY ET GRACHAUX	6,11	100	100
NEUVILLE LES CROMARY	117,94	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	100	100
PERROUSE	5,21	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	3,16	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	100	100
SORANS LES BREUREY	11,65	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	100	100
BUTHIERS	2,96	100	100
Montboillon	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	0	0
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	100	100
CIREY LES BELLEVAUX	6,42	100	100
VORAY SUR L'OGNON	18,91	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,78	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	100	100
BOULT	12,49	100	100
CROMARY	6,75	100	100
OISELAY ET GRACHAUX	6,11	100	100

NEUVELLE LES CROMARY	117,94	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	100	100
PERROUSE	5,21	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

BONNEVENT-VELLOREILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,17
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,17

BOULT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,72
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,72

NEUVELLE LES CROMARY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26,72
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		26,72

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,341 pour 1000 habitants (0,258 en 2021).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 10

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 6 par 100 km de réseau (5,3 en 2021).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	—	0	0,13	0,11	0,12

Au cours des 5 dernières exercices, 0,97 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Réseau assainissement Chemin de Vernois Grandvelle

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,12% (0,11% en 2021).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	1	1	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	0	0	---	---
SORANS LES BREUREY	1	1	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	1	0	100	---
TRESILLEY	1	0	100	---
AULX LES CROMARY	0	0	---	---
BUTHIERS	1	0	100	---
Montboillon	1	0	100	---
RECOLOGNE LES RIOZ	1	0	100	---
QUENOCHÉ	1	0	100	---
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	0	---	---
MONTARLOT LES RIOZ	0	0	---	---
CIREY LES BELLEVAUX	1	1	_100_	100
VORAY SUR L'OGNON	1	1	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1	1	_100_	100

CHAUX LA LOTIERE	1	0	100	___
TRAITIEFONTAINE	1	0	100	___
BONNEVENT-VELLOREILLE	1	0	100	___
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	0	___	___
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	0	0	___	___
BOULT	1	1	100	100
CROMARY	1	1	_100_	100
OISELAY ET GRACHAUX	1	1	100	100
NEUVELLE LES CROMARY	12	12	100	100
VILLERS-BOUTON	0	0	___	___
PERROUSE	0	0	___	___

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	—	—
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2021).

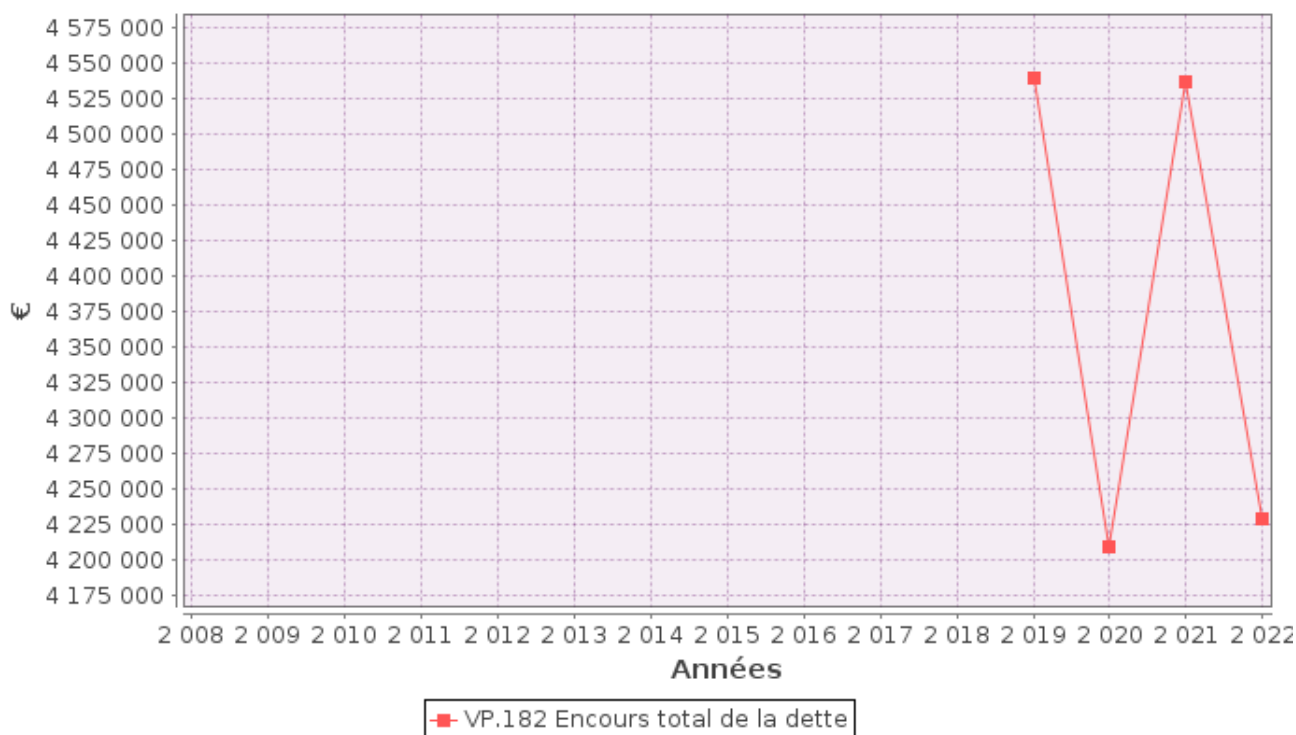
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	4 537 546,29	4 229 288,87
Épargne brute annuelle en €	707 697,32	148 896,2
Durée d'extinction de la dette en années	6,4	28,4



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	10 204,74	74 309,76
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	255 719,52	1 202 184,59
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	3,99	6,18

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0,53 pour 1000 abonnés (0,77 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: En tranchée ouverte	53 364	9 272
Montants des subventions en €	67 394,55 €	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 537 546,29	4 229 288,87
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	307 341,47
	en intérêts	102 078,58

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 473 669,25 € (475 192,59 € en 2021).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Traitement des eaux usées sur la Commune de Fondremand		700 000 €
Révision des SDA		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel 179 250 €	2022	179 248 €	5
CHAUX	Extension réseau rte de Bonnevent 50 m + reprise branchements existants	2022	30 000 €	1
Bussières / Boulot / Etuz	SDA	2022	20 000 €	1
Multisites	Mise à jour des SDA sur Pennesières, Vandelans, Les Fontenis, Marloz, Anthon, le Perrenot	2022	60 000 €	1
BOULOT	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BOULOT	2022	120 569 €	1
BUSSIÈRES	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BUSSIÈRES	2022	181 083 €	1
ETUZ	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour ETUZ	2022	148 403 €	1
BOULT	Renouvellement de réseau rue de France	2022	100 000 €	1
Multisites	Télégestion 250 000 € 28 stations et PR	2022	250 000 €	3
Multisites	Équipement de matériels, pompes, ouvrages	2022	240 000 €	10
Multisites	Nouveaux réseaux, branchements	2022	1 000 000 €	10
FONDREMAND	Assainissement sur FONDREMAND	2023	701 082 €	3
RIOZ	Mise en séparatif, traitement ECP, redimensionnement réseau	2023	1 075 000 €	5
VORAY	Renouvellement de réseau rue de la Chapelle	2023	194 050 €	1
BUSSIÈRES	Mise en séparatif des réseaux et traitement ECP sur BUSSIÈRES	2024	256 680 €	2
GRANDVELLE	PB H2S sur poste de refoulement	2024	50 000 €	1
VORAY	Suppression des rejets secteur Rue Basse, Pont de l'Ognon	2024	15 000 €	1
Multisites	Clôture et portail 115 800 € sur 11 ouvrages	2025	115 800 €	3
Les FONTENIS	Assainissement sur Les FONTENIS (SDA)	2026	577 000 €	2
ANTHON	Assainissement sur ANTHON (chiffrage SDA Rhizosphère)	2028	740 138 €	1
BONNEVENT	Extension de la STEP de BONNEVENT-VELLOREILLE (par Ingénierie 70 soit step pour Velloreille 100Eh estimée 295 000 Euros ou reconstruction STEP actuelle 525 000 Euros)	2029	550 000 €	1
ETUZ	Mise en séparatif des réseaux sur ETUZ (étude par ingénierie 70 mais pas de chiffrage)	2029	600 000 €	3
BOULOT	Mise en séparatif des réseaux sur BOULOT	2030	400 000 €	2
GRANDVELLE	Mise en séparatif rue du Viseney et rue de la gare	2030	211 500 €	1
MARLOZ	Assainissement sur MARLOZ	2031	244 420 €	1
RIOZ	Équipement STEP de Rioz (compteur déversoir de tête, pluviomètre)	2031	5 000 €	1
PENNESIÈRES	Assainissement sur PENNESIÈRES (step pour Pennesières et step pour courboux : 596285,67 Euros estimé par GEOPROTECH)	2032	596 286 €	1
VANDELANS	Assainissement sur VANDELANS (Chiffrage Ingénierie 70 pour réseaux et step)	2032	505 843 €	2
BUTHIERS	Modification PR Buthiers	2032	21 390 €	1
CROMARY	Mise en séparatif 1/2 du village	2033	275 000 €	2
MONTARLOT	Extension de la STEP de MONTARLOT	2033	200 000 €	1
GRANDVELLE	Traitement le Perrenot	2033	275 000 €	1
BUTHIERS	Mise en séparatif (hors grande rue)	2034	275 000 €	1

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 1 demandes d'abandon de créance et en a accordé 1.
81,76 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Ras	Ras
Ras	Ras

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 608	11 740
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	22	31,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,01	2,08
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	67,29%	98,94%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	50	61
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0001



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

Exercice 2022

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	7
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulot, Boulton, Bussièrès, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Montboillon, Nouvelle-lès-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Ruhans, Sorans-lès-Breurey, Traitiefontaine, Trésilley, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon, Étuz
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

- Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.
- Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 599 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 13 339.
- Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 11,99 % au 31/12/2022. (9,19 % au 31/12/2021).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations Commentaire : pas de contrôle de fonctionnement et d'entretien	Non	Non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 70 (70 en 2021).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	130 €	130 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	__ 0 € __	__ 0 € __
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	100 €	100 €
Compétences facultatives		

2.2. Recettes

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	4 750 €		4 750 €	6 150 €		6 150 €
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

Basé sur le CA 2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

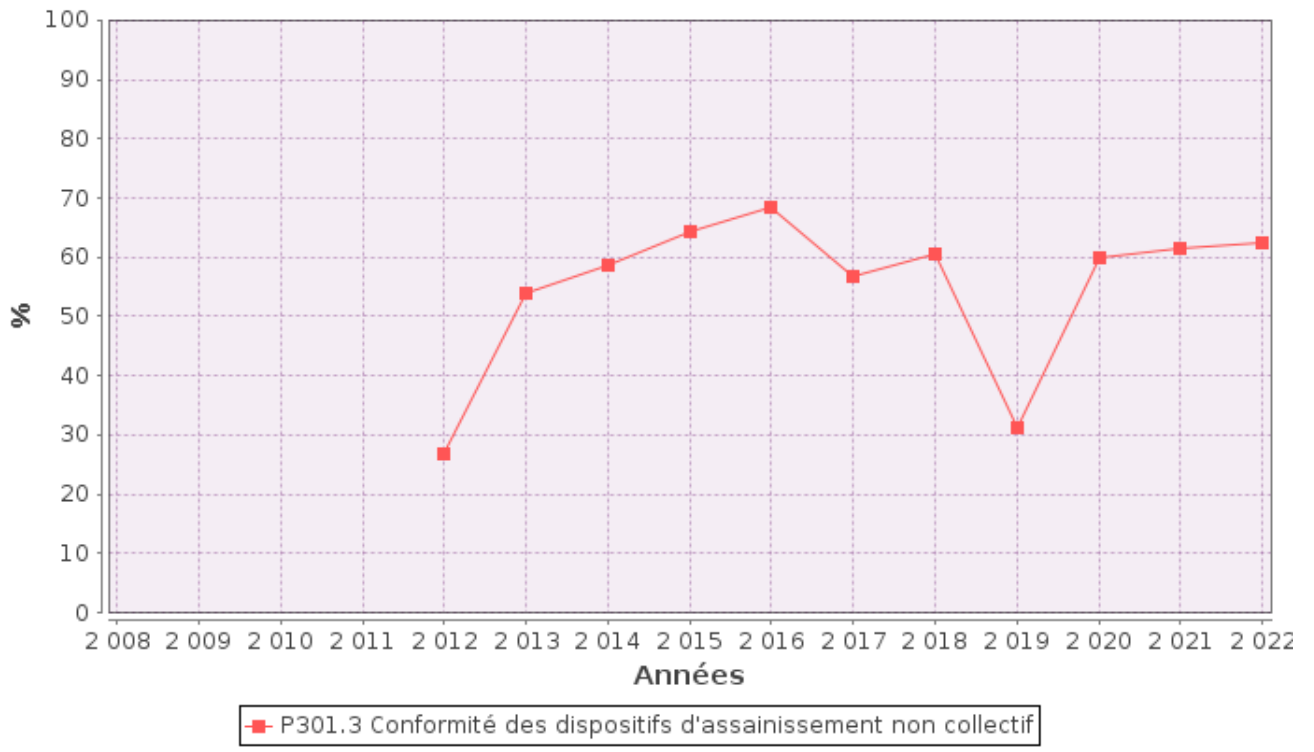
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	118	129
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	375	411
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	113	127
Taux de conformité en %	61,6	62,3

36 installations différentes contrôlées en 2022 : 11 conformes, 14 non conformes non dangereux, 0 non conformes dangereux, 11 absences d'installation.

Nombre de contrôles effectués : 21 conception, 8 exécution, 26 vente, 2 existant



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20231113-23111316D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Affichage : 24/11/2023



**Communauté de communes
du Pays Riolois**

PISCINES COMMUNAUTAIRES

Bilan de la saison 2023

1. Modalités de fonctionnement de la saison 2023

1.1. Période et planning d'ouverture

Ouverture à partir du 14/06/2023 les mercredis et les week-ends, puis quotidiennement du jeudi 7 juillet au 31/08/2023.

Horaires retenus : 13h45-19h00, Pas de nocturnes programmées cette année.

1.2. Les moyens humains mis en œuvre

Organisation de la Régie : 1 régisseuse principale et 3 adjointes.

Agents de caisse : 8 agents dont 5 du service périscolaire, 1 agent administratif des services techniques et 3 CDD de droit privé à temps plein ou temps partiel.

Agents des services techniques : 4 en maintenance et contrôles biquotidiens plus astreintes soir et week-end.

Ensemble des agents du service entretien mobilisés sur la saison.

MNS : 8 BEESAN différents sur l'ensemble de la saison pour un total de 1999 heures de surveillance (créneaux scolaires inclus).

Mise en place d'un service de sécurité en prestation externe par la société Hexagone sécurité (2 agents par piscine sur les week-end et jours fériés).

A noter également que plusieurs services supports sont impliqués dans l'organisation de la saison (Service RH pour la préparation et le suivi des contrats des agents extérieurs, et gestion de l'ensemble des plannings, Service communication et Service accueil).

2. Bilan de fréquentation

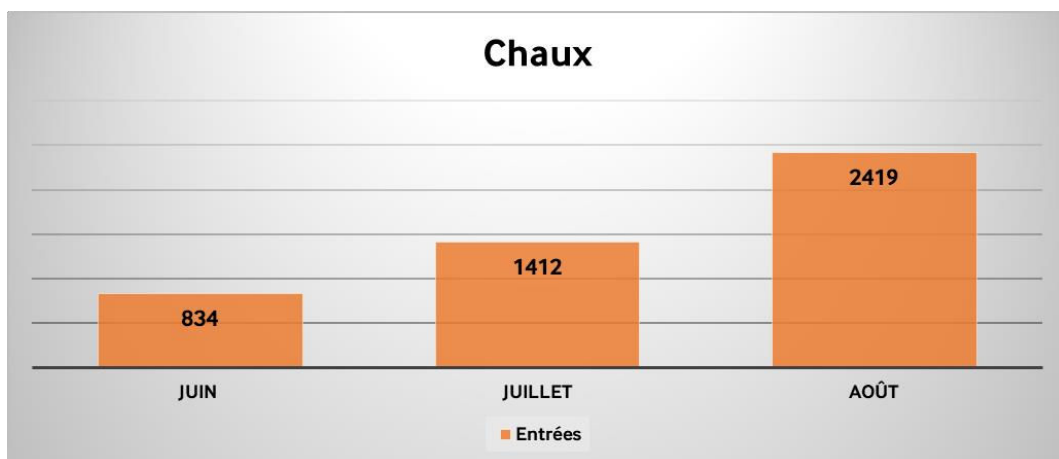
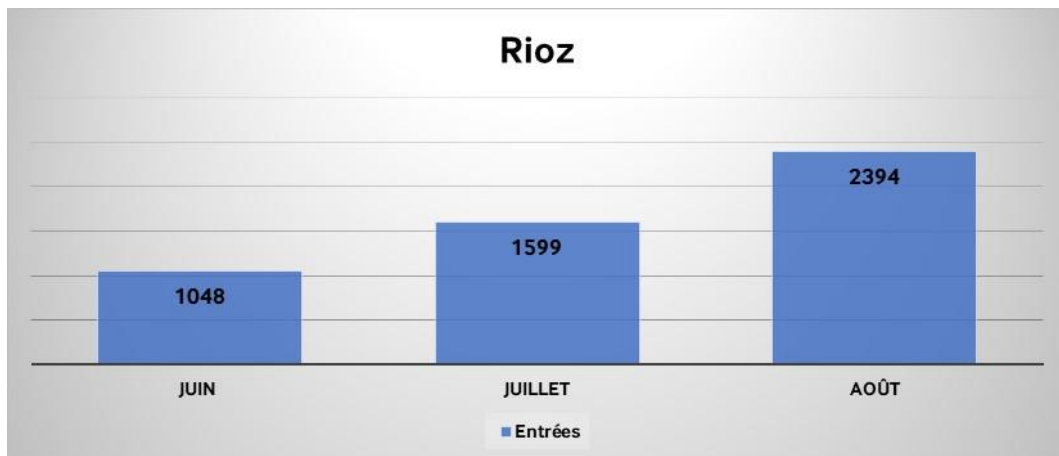
2.1. Nombre de jours effectifs d'ouverture

A Rioz : 65 jours d'ouverture prévus, 7 jours de fermeture complets pour cause de météo, soit un taux d'ouverture en journées complètes de 90%, et 9 fermetures anticipées pour cause de météo.

A Chaux : 65 jours d'ouverture prévue, 7 jours de fermeture par manque de MNS, soit un taux d'ouverture de 90% en journées complètes. 9 fermetures anticipées pour cause de météo.

2.2. Les entrées

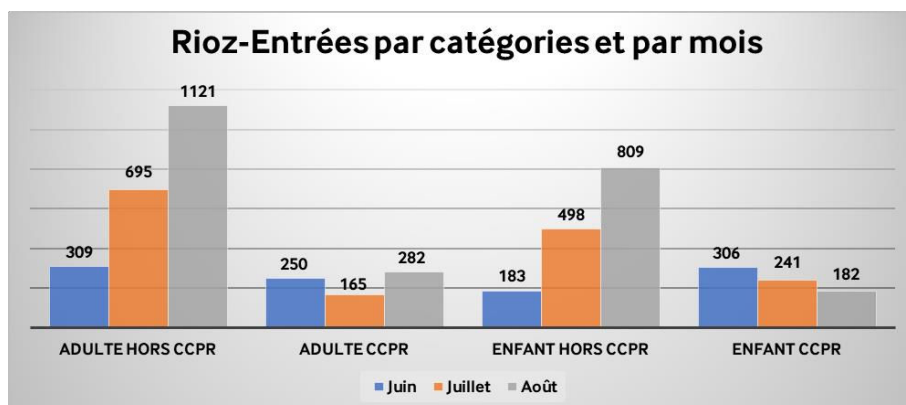
Entrées en caisse ventilées par mois :

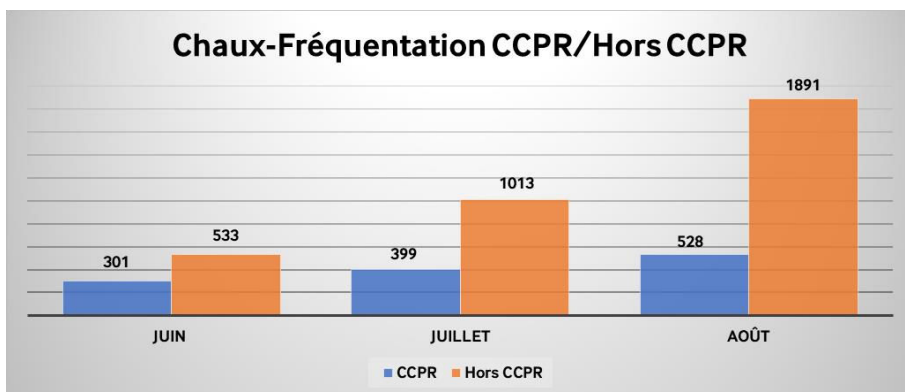
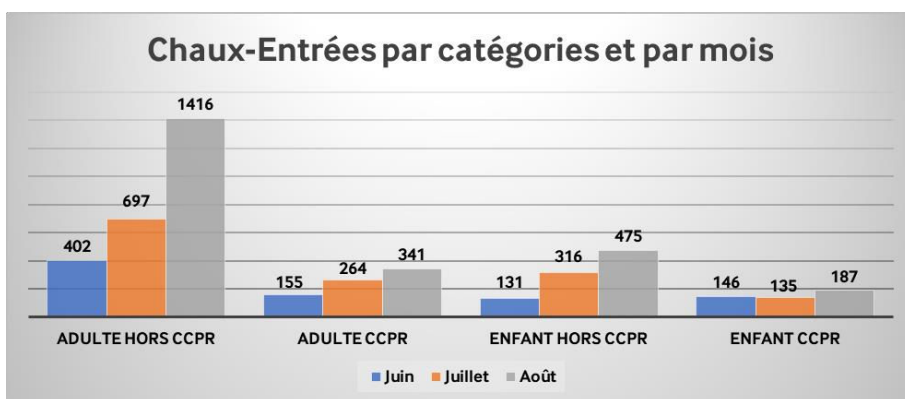
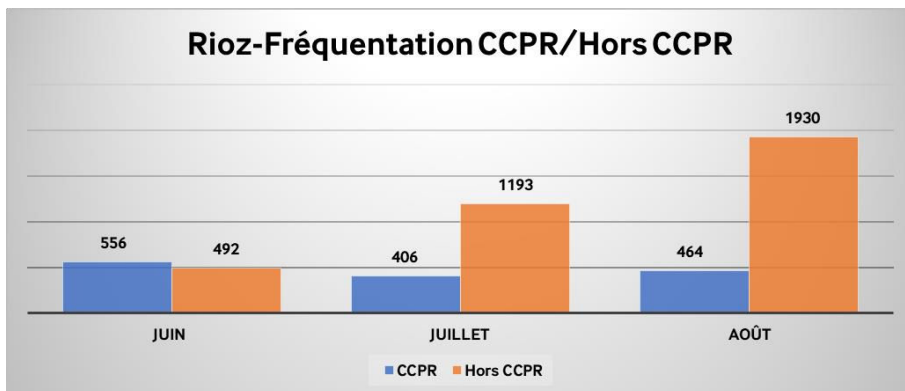


Total des entrées :

- Nombre d'entrées pour la piscine de Chaux : 5 044 entrées + 80 entrées Mairie Chaux + 32 entrées ALSH = 5156 entrées
- Nombre d'entrées pour la piscine de Rioz : 5433 entrées + 2 entrées Mairie de Chaux + 602 entrées ALSH + 691 entrées campeurs = 6728 entrées

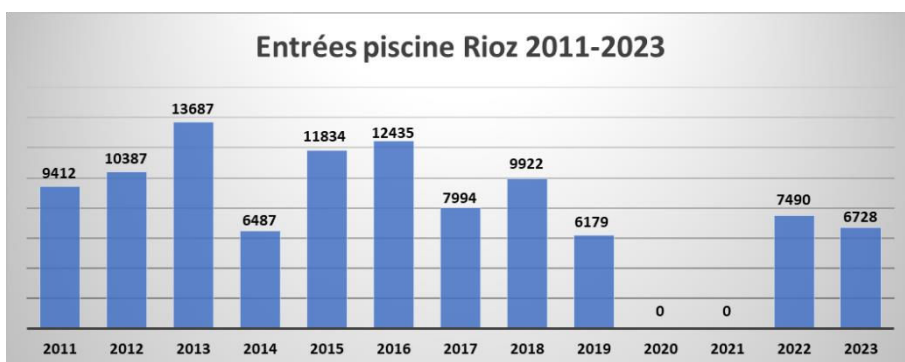
Analyse de la fréquentation par catégorie :

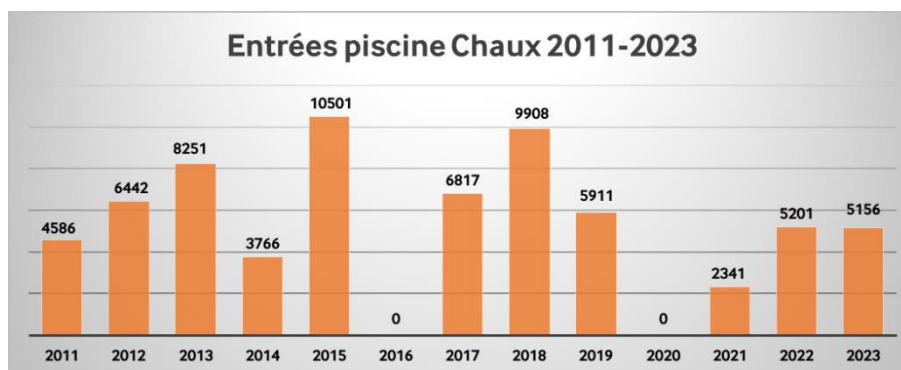




72% des entrées à Rioz et 74% à Chaux sont des extérieurs à la CCPR (hors comptabilisation des entrées au camping de Rioz).

Evolutions des entrées 2011 à 2023 :





Avec 11884 entrées au total, la fréquentation est en baisse par rapport à 2022. Le nombre d'entrées est également inférieur à la moyenne des 10 dernières années (9323 sur Rioz, 6261 sur Chaux, hors années de fermeture).

3. Bilan financier

3.1.1. Rappel des tarifs d'entrée

En vente sur place :

TARIF A : Adultes et enfants de plus de 14 ans, domiciliés dans l'une des communes de la CCPR

- **3,50 € par personne et par entrée.**

TARIF B : Enfants de 4 à 14 ans, domiciliés dans l'une des communes de la CCPR

Agent de la CCPR, son conjoint et ses enfants de moins de 21 ans

ALSH (gratuité pour l'accompagnateur pour 10 enfants)

- **2,00 € par personne et par entrée**

TARIF C : Adultes et enfants de plus de 14 ans, domiciliés hors d'une commune de la CCPR

- **5 € par personne et par entrée**

TARIF D : Enfants de 4 à 14 ans, hors d'une commune de la CCPR

- **3 € par personne et par entrée**

Carte d'abonnement familiale CCPR pour 10 entrées :

- **32 € la carte pour les adultes et les enfants de plus de 14 ans**
- **18 € la carte pour les enfants de 4 à 14 ans**

Carte d'abonnement familiale hors CCPR pour 10 entrées :

- **47 € la carte pour les adultes et les enfants de plus de 14 ans**
- **27 € la carte pour les enfants de 4 à 14 ans**

Tarif camping de Rioz (délibération du 12 mai 2006) :

- **2 € pour les adultes et les enfants de plus de 14 ans**
- **1 € pour les enfants de 4 à 14 ans**

3.2. Bilan des recettes

Tableau récapitulatif des recettes générées sur la saison :

Le bilan de recette 2023 s'établit à 42 455,55 € toutes ventes de produits confondus (50 272,50 € en 2022).

Rioz :

Type	Entrées	Recettes
Nombre d'entrées en caisse	5 433	20 014,00 €
Nombre d'entrées tickets Mairie	2	7,00 €
Nombre d'entrées ALSH	602	1 305,00 €
Nombre d'entrées camping	691	1 151,00 €
TOTAL	6 728	22 477,00 €

Chaux :

Type	Entrées	Recettes
Nombre d'entrées en caisse	5 044	19 636,05 €
Nombre d'entrées tickets Mairie	80	184,00 €
Nombre d'entrées ALSH	35	158,50 €
TOTAL	5 159	19 978,55 €

Ventilation des ventes de cartes d'abonnement :

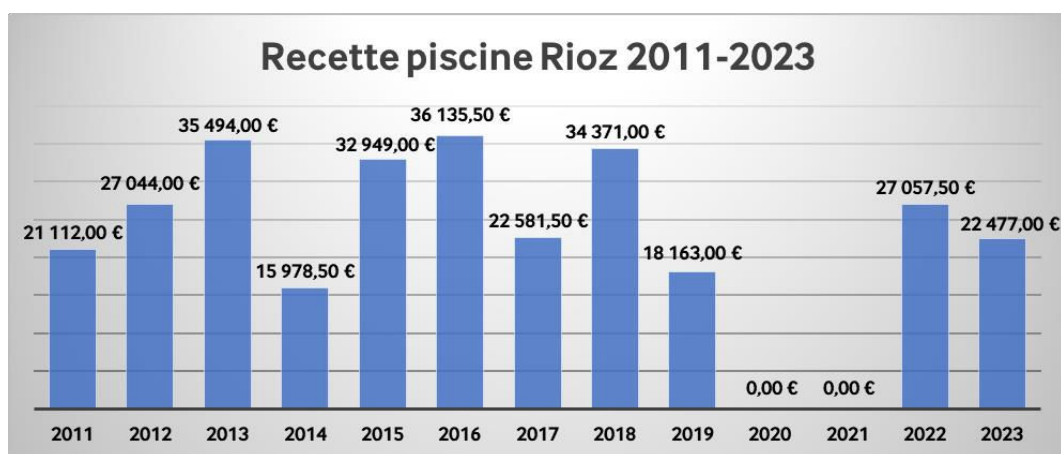
- Adulte CCPR : 20 cartes soit 640.00 €
- Enfants CCPR : 21 cartes soit 378.00 €
- Adultes hors CCPR : 4 cartes soit 188.00 €
- Enfants hors CCPR : 1 carte soit 27.00 €
- 29 cartes vendues à Rioz
- 17 cartes vendues à Chaux

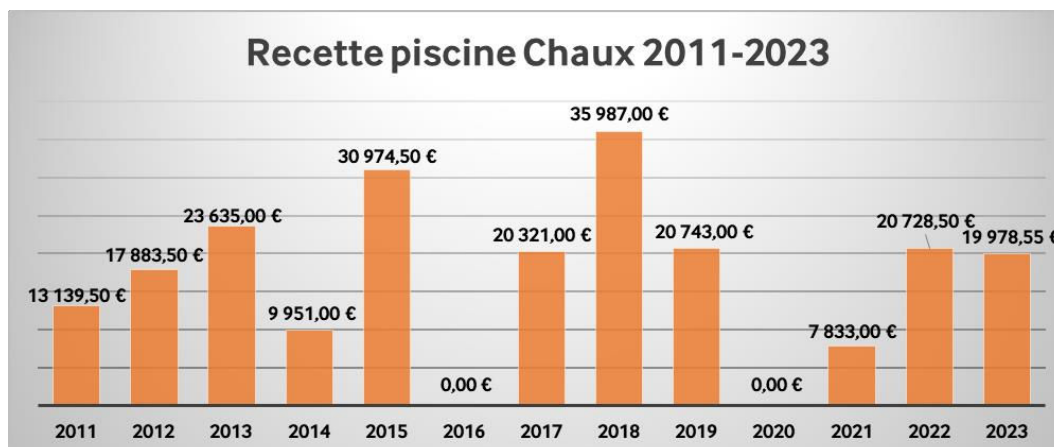
Ventilation des recettes liées aux centres de loisirs :

Date	Nom du centre	Adresse	Montant facture
24/06/2023	CEP St Joseph	FRASNE LE CHÂTEAU 70700	89,00 €
10/07/2023	CEP St Joseph	FRASNE LE CHÂTEAU 70700	59,00 €
21/06/2023	Pas à Pas	MOIMAY 70110	25,00 €
28/06/2023	MFR Rioz	RIOZ 70190	23,50 €
05/07/2023	Centre de loisirs de Gy	GY 70700	50,00 €
05/07/2023	Centre de loisirs de Fretigney	FRETIGNEY 70130	50,50 €
05/07/2023	Vacances loisirs CCPR	RIOZ 70190	182,00 €
11/07/2023	USREC RIOZ	RIOZ 70190	71,00 €
12/07/2023	Foyer Rural	RIOZ 70190	98,00 €
17/07/2023	Scout de France Fondremand		79,50 €
17/07/2023	Maison Familiale Vercel	VERCEL 25530	41,00 €
19/07/2023	Foyer Rural	RIOZ 70190	75,50 €
20/07/2023	IME Baume les Dames	BAUME LES DAMES 25110	35,50 €
20/07/2023	Scout de France Mulhouse		53,00 €
20/07/2023	Maison Familiale Vercel	VERCEL 25530	47,00 €
27/07/2023	Syndicat scolaire Velesmes	VELESMES 70100	69,00 €
27/07/2023	Centre de loisirs les Galopins	GRAY 70100	51,00 €
16/08/2023	Foyer Rural	RIOZ 70190	52,50 €
23/08/2023	Foyer Rural	RIOZ 70190	62,00 €
24/08/2023	Foyer Rural	RIOZ 70190	62,00 €
24/08/2023	Vacances loisirs CCPR	RIOZ 70190	177,00 €
22/08/2023	Association CPTS	VESOUL 70000	10,50 €
		TOTAL	1 463.50€

Rioz, Chauv

Evolution des recettes liées aux ventes de tickets de 2011 à 2023 :





Avec 42 455,55 € de recettes, le bilan est en baisse par rapport à 2022. Il est également inférieur à la moyenne des 10 dernières années (26 669,36 € sur Rioz et 20 106,78 € sur Chauv).

3.3. Bilan des dépenses de fonctionnement

Bilan des dépenses de fonctionnement sur le service piscines (extraction grand livre 28/09/2023) :

Chapitre	Article(Libellé)	Total
011 - Charges à caractère général	Autres fournitures non stockées	260,56 €
	Autres frais divers	1 048,42 €
	Catalogues et imprimés	384,00 €
	Contrats de prestations de services	144,00 €
	Eau et assainissement	14 276,88 €
	Energie - Electricité	3 973,10 €
	Fournitures administratives	34,75 €
	Fournitures de petit équipement	2 795,80 €
	Frais de télécommunications	1 054,88 €
	Locations mobilières	792,00 €
	Maintenance	992,97 €
	Multirisques	270,79 €
	Produits de traitement	4 464,03 €
	Redevances pour services rendus	1 335,92 €
	Autres services extérieurs (sécurité)	11 646,83 €
	Voyages et déplacements	591,24 €
	012 - Charges de pers et frais assim	Autres indemnités non tit.
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		9 910,96 €
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		1 328,70 €
Cotisations aux caisses de retraites		1 261,46 €
Cotisations CNFPT et CDGFPT		823,45 €
Cotisations versées au F.N.A.L.		164,03 €
Rémunérations non tit.		28 777,50 €
Charges de personnels interne (estimation)		38 972,88 €
<i>Dont Agents d'entretien (468 heures)</i>		<i>7 956,00 €</i>
<i>Dont Agents de caisse (632 heures)</i>		<i>12 008,00 €</i>
<i>Dont Agents ST (520 heures)</i>	<i>10 400,00 €</i>	
<i>Dont astreintes</i>	<i>8 608,88 €</i>	
67 - Charges exceptionnelles	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €
Total général		129 834,13 €

Le montant des dépenses de fonctionnement 2022 s'établissait à 142 327,19 €. Il est en baisse essentiellement en raison de la diminution des heures du service de sécurité et de l'optimisation des heures d'entretien.

3.4. Bilan global

Recettes : 42 455,55 €

Dépenses de fonctionnement : 129 834,13 €

Soit un déficit de : 87 378.58 €

4. Bilan Technique

4.1. Les travaux réalisés en préparation de saison

Les travaux suivants sont réalisés en régie lors de la remise en route des piscines :

- Nettoyage complet des plages et locaux,
- Vidange, nettoyage et remplissage des bassins,
- Changement du filtre à diatomées pour un filtre à sable à Chaux,
- Achat et mise en place du chalet pour la caisse à Chaux.

4.2. Piscine de Rioz

Des éclats de béton ont été retrouvés sous le liner du grand bassin. Une expertise est en cours pour en déterminer l'origine et envisager des travaux de reprise nécessaires.

Une fuite d'eau est également en cours d'identification.

4.3. Qualité sanitaire des eaux de baignade

Deux contrôles ARS ont eu lieu sur la saison, les 11/07 et 07/08 sur l'ensemble des bassins des 2 piscines.

Problèmes rencontrés :

- Un taux élevé de chlore à la pataugeoire de Chaux ayant entraîné une interdiction d'accès pendant 2 jours,
- Un dépassement en bactériologie sur la pataugeoire de Rioz, mais sans fermeture.

4.4. Bilan du service entretien

Des problèmes de propreté au niveau des sanitaires ont été rencontrés avec le collège en début de saison.

Evolutions à prévoir pour 2024 :

- Optimiser le nombre de passages des agents en fonction de la fréquentation de la veille pour optimiser le nombre d'heures ;
- Essayer de réserver un créneau d'entretien après passage du collège, en particulier le mercredi.

4.5. Bilan du service de sécurité

A noter que nous avons changé de prestataire cette année : Hexagone sécurité (Agents plus dissuasifs).

2 agents de sécurité prévus par piscine sur les week-ends et jours fériés.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés dus au port du short de bain = évolution du règlement à prévoir sur ce point car son interdiction n'est pas véritablement utile.

4.6. Bilan de la surveillance des bassins

4.6.1. Organisation de l'équipe de MNS

L'équipe a été renouvelée presque totalement cette année (nombreux surveillants venant de Vesoul, et nombreux débutants).

L'équipe était organisée de manière à avoir en permanence 2 temps plein et 1 temps partiel sur chaque piscine.

8 surveillants différents au total ont été recrutés sur la saison. 4 surveillants sont restés presque toute la saison.

Les fermetures dues à la météo ont fait l'objet d'un rattrapage d'heures aux services techniques (désherbage, ménage, montage de mobilier scolaire).

Certaines difficultés ont été rencontrées pour gérer le planning en fin de mois d'août en raison du nombre insuffisant de surveillants (5 au lieu de 6), mais pas de fermeture due au manque de MNS comme sur la saison 2022.

4.6.2. Cours de natation et d'aquagym

Durant le mois de juillet, un des MNS de l'équipe, titulaire d'un BPJEPS a proposé des cours de natation (initiation et perfectionnement), ainsi que les cours d'aquagym en matinée.

Horaires proposés :

- Perfectionnement adulte 9h30-10h15
- Aquagym 10h15-11h
- Cours enfant 10h30-11h
- Apprentissage 11h15-11h45
- Perfectionnement 12h-12h30

Des cours ont été dispensés sur 13 matinées au total et ont concernés 37 usagers différents.

4.6.3. Bilan de la surveillance

L'ensemble de l'équipe a apprécié les conditions de travail et la plupart des MNS sont prêts à revenir l'année prochaine.

Cependant, certains manquements ont été observés durant la saison.

Lors de la visite de contrôle réalisée par la DDCSPP le 22/08/2023, la nécessité de respecter le POSS et en particulier les postes de surveillance a été rappelée aux surveillants et notifiée à la collectivité.

En 2024, la sélection des candidats sera plus rigoureuse et des consignes seront passées aux MNS pour pratiquer une surveillance plus active autour des bassins.

La gestion des plannings des MNS pourra être adaptée pour aménager un temps de pause dans l'après-midi et prévoir des heures pour l'organisation de réunions et d'exercice de secours.

4.7. Bilan de l'équipe de régie

De nombreux usagers ont exprimés leur mécontentement concernant les distributeurs de boissons et friandises. Pas de suivi du prestataire Patouillet. IL est proposé de ne pas renouveler la prestation l'année prochaine et de voir pour trouver un Food truck ou un glacier qui pourraient venir au moins les week-ends.

Problème des cartes d'abonnement et des cartes d'appartenance : absences de photo récurrentes.

L'importance d'une tenue rigoureuse de la caisse et une communication entre les caissières et les régisseuses restent indispensables :

- Le facturier pour les ALSH a de très nombreuses erreurs (pas de date, erreurs de calculs, manque de soin dans la rédaction de la facture...);
- En cas de problème en fin de journée la régie n'est pas systématiquement contactée, le montant sur le ticket de fin de journée de la caisse ne correspond pas avec la réalité des encaissements.

Réflexions à mener quant à l'évolution de la grille tarifaire pour l'année prochaine :

- Créer une carte d'abonnement non nominative,
- Ne pas imposer de photo sur la carte d'appartenance.

4.8. Travaux à prévoir pour la saison 2023

Sur les 2 piscines :

- Inscription des profondeurs à proximité immédiate de bassins sur les 2 piscines,
- Achat de pompes chlore et pH,
- Pose d'horloge.

Sur la piscine de Rioz :

- Réguler la consommation d'eau sur le bassin,
- Améliorer l'affichage de sécurité du toboggan,
- Equipement ventilateurs et chaise à la caisse,
- Changement de pompe du circuit des jeux d'eau,
- Changement du robot,
- Pose de cendriers à l'extérieur,
- Ramassage de l'herbe sur les espaces verts lors des tontes.

Sur la piscine de Chaux :

- Changement du préfiltre,
- Contrôle des caillebotis,
- Achat d'un aspirateur pour la pataugeoire,
- Amélioration du chalet caisse (création comptoir, planché, création fenêtre, déplacement sous l'arbre).